

CADRE STRATÉGIQUE POUR LE PASTORALISME EN AFRIQUE

**SÉCURISER, PROTÉGER ET AMÉLIORER LES
VIES, LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET LES
DROITS DES COMMUNAUTÉS PASTORALES**



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, ETHIOPIE P.O. Box 3243

Téléphone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844 Site web: www.au.int

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DE L'AGRICULTURE

CADRE STRATÉGIQUE POUR LE PASTORALISME
EN AFRIQUE

**SÉCURISER, PROTÉGER ET AMÉLIORER LES
VIES, LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET LES
DROITS DES COMMUNAUTÉS PASTORALES**

TABLE DES MATIERES

Sommaire	6
1. Introduction	8
1.1 Plaidoyer pour un Cadre d'action panafricain pour le pastoralisme	8
1.1.1 Contexte	8
1.1.2 Portée et justification d'une politique pastorale panafricaine	9
a) Portée	9
b) Justification	10
1.2 Objectifs du Cadre Politique pour le Pastoralisme en Afrique	10
2. Pastoralisme Africain dans son Contexte	13
2.1 Conceptualiser le pastoralisme en Afrique	13
2.2 Contexte géographique et écologique	13
2.2.1 Méditerranée et zone saharienne	14
a) Les zones montagneuses de haute altitude	14
b) Les zones côtières méditerranéennes	14
c) La zone saharienne	14
2.2.2 Zones subsahariennes tropicale et équatoriale	14
a) Zone pastorale saharienne super aride	14
b) Zone pastorale aride du Sahel	15
c) Zone pastorale soudano-sahélien semi-aride	15
d) Zone pastorale subhumide du Soudan et de la région soudano-guinéenne	15
e) Zone pastorale humide du Guinée	16
f) Zone pastorale de haute altitude en forêt humide	16
2.2.3 Zone du Sud	16
a) Prairies arides	17
b) La Savane aride	17
c) Les parcours semi-arides	17
d) Le Karoo ou plateau semi-désertique	17
e) Les parcours de fourré	18
2.3 Contexte économique	18
2.3.1 Afrique du Nord	19
2.3.2 Afrique de l'Ouest	19
2.3.3 Afrique Centrale	19
2.3.4 Afrique de l'Est	19
2.3.5 Afrique Australe	20

2.4 Contextes sociaux et culturels _____	20
3. Contexte politique, pastoralisme et politique en Afrique _____	22
3.1 L'héritage colonial _____	22
3.2 L'environnement politique post-colonial _____	24
3.2.1 Les tendances négatives: le mythe de la « tragédie des choses tenues en commun » _____	24
3.2.2 Les tendances positives: les politiques pro-pastorales et de la législation en Afrique _____	25
3.3 Politiques pastorales contemporaines et les défis du développement _____	27
3.3.1 Les conflits _____	27
3.3.2 Les tendances démographiques _____	28
3.3.3 Les tendances mondiales _____	29
a) La mondialisation, l'évolution des marchés et des tendances mondiales _____	29
b) Décentralisation et localisation _____	30
c) Amélioration des technologies de la communication _____	30
d) Hausse du prix des aliments et crises financières _____	30
e) Urbanisation _____	31
f) Les migrations internationales et les transferts de fonds _____	31
g) La lutte contre le terrorisme, le crime organisé et l'insécurité _____	31
h) Les maladies nouvelles et émergentes _____	32
i) Le changement climatique _____	32
4. Principes directeurs, objectifs et stratégies _____	34
4.1 Principes directeurs _____	34
4.1.1 Reconnaître les droits des éleveurs nomades _____	34
4.1.2 Processus et les aspects politiques _____	34
4.1.3 Pastoralisme comme mode de vie et système de production _____	34
4.1.4 Importance de la mobilité stratégique _____	35
4.1.5 Importance des approches régionales _____	35
4.1.6 Gestion des risques _____	35
4.1.7 Reconnaissance et renforcement des processus politiques existants _____	35
4.1.8 La mise à jour du cadre politique _____	35
4.2 Le cadre des objectifs et des stratégies _____	36
Objectif 1 _____	36
Stratégie 1.1 Reconnaître le rôle du pastoralisme dans le développement _____	37
Stratégie 1.2 Garantir l'engagement au développement de la politique pastorale _____	37
Stratégie 1.3 Intégrer les questions pastorales dans les mécanismes de prise de décision _____	38
Stratégie 1.4 Reconnaître la légitimité des institutions pastorales indigènes _____	39
Stratégie 1.5 Renforcer le rôle et les droits des femmes dans les communautés pastorales _____	39

Stratégie 1.6 Intégrer les questions pastorales dans les programmes de lutte contre la pauvreté _____	40
a) La nécessité de briser le cycle de la pauvreté persévérante dans les communautés pastorales _____	40
b) Faire du développement pastoral une partie intégrale du développement durable ____	40
Stratégie 1.7 Prestation de services _____	41
Objectif 2 _____	41
Stratégie 2.1 Gouvernance des parcours pastoraux _____	42
Stratégie 2.2 Soutien politique de la mobilité intérieure et entre les pays _____	43
Stratégie 2.3 Protection des actifs de l'élevage pastoral _____	43
a) Amélioration des soins vétérinaires élémentaires _____	44
b) La gestion des catastrophes fondée sur le risque _____	44
Stratégie 2.4 Commercialisation de l'élevage pastoral et des produits du bétail _____	45
Stratégie 2.5 Services financiers et d'assurance adaptés aux besoins des zones pastorales ____	46
Stratégie 2.6 Protection des ressources génétiques africaines – animaux et plantes pastoraux _	46
Stratégie 2.7 Recherche et dissémination _____	46
5. Application du cadre stratégique _____	48
5.1 Initiation du processus de développement de la politique pastorale _____	48
5.2 Les étapes principales dans l'élaboration des politiques pastorales _____	48
5.3 Stratégies pour l'élaboration des politiques pastorales _____	49
5.3.1 Clarification des rôles dans l'élaboration des politiques pastorales _____	49
5.3.2 Reconnaissance du rôle des institutions autochtones _____	49
5.3.3 Consultation avec les communautés pastorales et engagement avec les organisations de la société civile _____	50
5.3.4 Importance des mesures législatives, institutionnelles et opérationnelles dans l'élaboration des politiques pastorales _____	50
5.3.5 Garantir la disponibilité des ressources financières et humaines _____	50
5.3.6 Plan de communication pour l'élaboration des politiques pastorales _____	51
5.4 Mise en œuvre des politiques pastorales _____	51
5.5 Le suivi des progrès dans l'élaboration des politiques pastorales et de leur mise en œuvre ____	52
5.5.1 La portée et la valeur du suivi _____	52
5.5.2 Caractéristiques d'un bon système de suivi _____	52
5.5.3 Conception du système/mécanisme de suivi _____	52
5.5.4 Etablir des partenariats pour le suivi _____	53
5.5.5 Echange d'information, collecte des commentaires et documentation _____	53
6. Conclusion _____	54

ABRÉVIATIONS

UA	Union africaine
UAC	Commission de l'UA
DERA	Département de l'Economie rurale et agriculture de l'UA
BIRA	Bureau interafricain des ressources animales
PDDAA	Programme pour le développement de l'agriculture africaine
CEBEVIRAH	Commission économique pour l'élevage, la viande et le poisson
CEMAC	Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
COMESA	Marché commun d'Afrique orientale et australe
OSC	Organisations de la société civile
RDC	République démocratique du Congo
EAC	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
PIB	Produit intérieur brut
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
CIT	Certificat international de transhumance
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
MTA	Maladies transfrontières des animaux

SOMMAIRE

Le mandat du Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union africaine est d'initier et promouvoir des politiques pouvant contribuer au développement de l'économie rurale et améliorer les moyens d'existence à travers l'accroissement de la productivité agricole, la sécurité alimentaire, et l'amélioration de l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique.

Le pastoralisme en Afrique est caractérisé par une forte dépendance sur le bétail comme source de bien-être économique et social, et par divers types de mobilités stratégiques pour accéder aux ressources en eau et en pâturages dans les zones de forte variabilité des précipitations. Le pastoralisme que l'on observe dans toutes les régions de l'Afrique et dans certaines régions, est le système dominant de subsistance. Les éleveurs offrent de très importantes quantités de bétail sur les marchés intérieurs, régionaux et internationaux et, par conséquent, font des contributions cruciales, - mais souvent sous-évaluées - aux économies nationales et régionales en Afrique. Leurs systèmes de production sont très adaptés, répondant constamment aux tendances du marché et du climat. La culture pastorale fait partie du patrimoine culturel de l'Afrique, et les ressources animales et végétales constituent l'un des plus importants types de ressources génétiques dans les zones pastorales du continent.

Face à ces aspects positifs du pastoralisme, la réalité est que le développement humain et les indicateurs de sécurité alimentaire dans plusieurs zones d'élevage de l'Afrique sont parmi les plus faibles du continent et cette faiblesse s'aggrave dans certains cas. S'appuyant sur de nombreuses consultations régionales d'experts menées depuis 2007, le **Cadre d'action pour le pastoralisme en Afrique** est la première initiative politique à l'échelle continentale, qui vise à sécuriser, protéger et améliorer les moyens de vie et de subsistance et les droits des éleveurs africains. Le cadre d'action politique est une plate-forme pour mobiliser et coordonner l'engagement politique de développement de l'élevage en Afrique, et il met en exergue la nécessité d'associer pleinement les femmes et les hommes éleveurs dans le processus de développement national et régional à partir duquel ils sont censés en bénéficier. Le cadre d'action met également en relief le caractère régional de nombreux écosystèmes de pâturage en Afrique et, par conséquent, la nécessité de soutenir et d'harmoniser les politiques entre les Communautés économiques régionales et les États membres.

Le **Cadre d'action pour l'élevage en Afrique** contient des *principes* directeurs et transversaux, deux *objectifs* principaux, et un ensemble de *stratégies* pour chaque objectif. Les deux objectifs du cadre sont les suivants:

Objectif 1

Sécuriser et protéger les vies, les moyens de subsistance et les droits des populations pastorales et assurer un engagement à l'échelle continentale pour l'épanouissement politique, social et économique des communautés pastorales et des zones pastorales.

Objectif 2

Renforcer la contribution de l'élevage dans les économies nationales, régionales et à l'échelle du continent.

L'Objectif No. 1 comporte la nécessité de reconnaître les droits, les contributions actuelles au développement et le potentiel des contributions économiques futures des éleveurs nomades, avec les processus nécessaires visant d'élaborer des politiques pastorales et d'intégrer pleinement le pastoralisme dans les programmes et les plans de développement nationaux et régionaux.

L'Objectif No. 2 se concentre sur les principaux atouts, à savoir les zones pastorales et le bétail. Il met l'accent sur la nécessité d'améliorer la gouvernance des parcours de bétail et l'accès sécurisé à ces parcours pour les éleveurs. L'implication des institutions pastorales traditionnelles est considérée comme essentiel à ce processus. Les stratégies sous l'Objectif No. 2 comprennent également la protection et le développement de l'élevage nomadique, la gestion de la sécheresse basée sur le risque, et l'appui à la commercialisation du bétail et des produits de l'élevage sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

1. INTRODUCTION

1.1 Plaidoyer pour un Cadre d'action panafricain pour le pastoralisme

1.1.1 Contexte

Le pastoralisme est un mode de vie basé essentiellement sur l'élevage du bétail, en particulier des petits ruminants, des bovins et des chameaux. On trouve les systèmes de production du bétail principalement dans les vastes zones arides et semi-arides d'Afrique. Ces zones sont caractérisées par la variabilité marquée des précipitations, et les incertitudes liées à la distribution spatiale et temporelle des ressources en eau et des pâturages pour les animaux. Les éleveurs ont développé des systèmes de gestion basés sur la mobilité stratégique, qui sont bien adaptées à ces conditions difficiles. Bien que les écosystèmes pastoraux d'Afrique soient des terres ancestrales pour une grande partie de la population, pour laquelle le pastoralisme est un mode de vie traditionnel, l'élevage est loin d'être statique. Les éleveurs sont en train de s'adapter aux tendances dans de nombreux domaines telles que les nouveaux débouchés économiques et le meilleur accès aux moyens modernes de communication.

L'importance socio-économique du pastoralisme en Afrique découle des faits suivants:

- i. Les zones pastorales occupent environ 40 % de la masse terrestre de l'Afrique, quoiqu'il y ait des variations importantes entre les pays;
- ii. L'élevage ou les activités liées à l'élevage contribuent pour au moins 50 % de la valeur totale de la production commercialisée et de la production de subsistance consommée par un ménage d'éleveurs moyen;
- iii. En général, les zones pastorales sont moins adaptées aux cultures et l'élevage reste l'alternative la plus viable pour exploiter les ressources rares de biomasse;
- iv. Les éleveurs sont les gardiens de principales ressources nationales dans les zones arides et semi-arides et en tant que système, le pastoralisme contribue à protéger et préserver ces ressources.

Les communautés pastorales vivent généralement dans des régions isolées, éloignées et sous-développées. Ces zones sont souvent exposées aux conflits, à l'insécurité alimentaire et on les prend pour des zones à niveaux élevés de vulnérabilité. La fourniture de services dans les zones pastorales est généralement moins bien développée que dans d'autres zones, avec des indicateurs de santé et d'éducation faibles par rapport aux moyennes au niveau national. Comme dans d'autres domaines en Afrique, la croissance démographique est autant le moteur des changements dans les zones pastorales et, dans certains cas, un facteur d'augmentation des niveaux de vulnérabilité et de la misère.

Le mandat du Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union africaine (UA / CRDA) est d'initier et de promouvoir des politiques pouvant contribuer au développement de l'économie rurale et améliorer les moyens d'existence grâce à l'accroissement de la productivité agricole, la promotion de la sécurité alimentaire, et l'amélioration de l'utilisation et

de la gestion durables des ressources naturelles en Afrique. Conformément à ce mandat, et conscient des enjeux et des opportunités pour les zones pastorales de l'Afrique, l'UA / CRDA soutient une série de programmes et projets visant à améliorer la santé et la productivité des ressources animales en Afrique, principalement à travers son bureau technique spécialisé, le Bureau interafricain des ressources animales (IBAR) basé à Nairobi, au Kenya

La Commission de l'Union africaine a lancé une initiative politique en matière pastorale en collaboration avec l'Office des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Juillet 2007, à Isiolo, au Kenya, en vue d'élaborer un cadre visant de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques pastorales qui pourraient contribuer à sécuriser et protéger les moyens de subsistance et les droits des populations pastorales. Les principes clés de cette initiative étaient en conformité, et ont contribué aux piliers stratégiques de la Commission, à savoir la promotion de la paix et la sécurité, la coopération, le partenariat et le développement, la vision partagée et le renforcement des capacités institutionnelles.

Cette esquisse de **cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique** est le résultat d'une série de consultations et d'évaluations régionales du pastoralisme menées depuis la mi-2007. Un groupe de travail de spécialistes fut établi après l'atelier de lancement à Isiolo, et les membres de ce groupe ont été activement impliqués dans la formulation des idées et dans l'orientation du processus et de la stratégie. Des consultants ont effectué des évaluations régionales dans chacune des cinq régions d'Afrique, et les rapports d'évaluations régionales ont été examinées et validées au cours d'un atelier consultatif tenu en avril 2010, à Ouagadougou, au Burkina Faso. Ces processus avaient conduit à initier l'élaboration du projet de cadre politique, qui a été discuté et validé au cours d'un atelier consultatif des parties prenantes qui s'est tenu en Septembre-Octobre 2010, à Nairobi, au Kenya.

1.1.2 Portée et justification d'une politique pastorale panafricaine

a. Portée

La politique a toujours été au centre des réussites et des échecs dans le développement des communautés humaines. De même, la politique peut promouvoir ou entraver le développement économique et social dans les zones pastorales de l'Afrique. Plus précisément, l'environnement politique et institutionnel détermine l'accès aux ressources dans ces zones et, par conséquent, a un impact significatif sur l'équité, la productivité et les moyens de subsistance. La propriété limitée ou incertaine des ressources, l'accès ou la propriété des terres, des eaux et des autres ressources est une contrainte fondamentale à long terme pour le pastoralisme. En outre, une faible scolarisation, la santé et des moyens de communication limités, le développement inapproprié du marché, et l'accès limité au bétail et aux autres services peuvent conduire à l'insatisfaction, être source d'injustice et promouvoir davantage les conflits. Ces problèmes peuvent également conduire à l'utilisation non-durable des ressources et à la dégradation de l'environnement. En revanche, une politique pro-pastorale et des réformes institutionnelles peuvent donner les moyens appropriés aux populations pastorales et promouvoir un accès équitable aux ressources, aux infrastructures et services, et garantir une utilisation durable des terres et la gestion durable de l'environnement.

Il est de plus en plus admis que l'élevage est l'activité économique dominante et logique dans les communautés pastorales, mais les politiques pour aborder les questions pastorales doivent aller au-delà des questions liées à la production animale, la commercialisation et vente du bétail. Les

éleveurs ont besoin aussi de politiques d'appui aux questions cruciales telles que la santé, l'éducation, les régimes fonciers, les droits des femmes, la gouvernance, l'ethnicité et la religion. En outre, le champ d'application des politiques dans nombreux domaines, notamment les politiques sur la mobilité, l'environnement et les conflits pastoraux, doivent comprendre à la fois les politiques locales et l'harmonisation des politiques régionales. L'on doit reconnaître que les écosystèmes pastoraux transcendent souvent les frontières nationales, et que les mouvements au sein de ces systèmes sont économiquement et écologiquement justifiés.

b. Justification

Étant donné le caractère transnational du pastoralisme et les niveaux extrêmes et d'aggravation de l'insécurité alimentaire et de vulnérabilité dans les communautés pastorales d'Afrique, une politique panafricaine sur le pastoralisme est depuis longtemps attendue. Les informations disponibles indiquent que les éleveurs sont parmi les communautés les plus politiquement et économiquement marginalisées. L'accès aux ressources naturelles dont dépend leur subsistance diminue, et ils ont un accès très limité aux services socio-économiques de base et aux infrastructures. En outre, les zones pastorales continuent d'être affectées par des conflits violents, qui dans certaines régions sont très longs et entravent les possibilités de croissance économique à long terme. Les défis du développement des zones pastorales d'Afrique sont multidimensionnels et complexes, mais néanmoins, requièrent une attention urgente. La pauvreté, la dégradation de l'environnement, la forte variabilité des précipitations, les maladies humaines et animales, les conflits armés et les troubles civils doivent être traités simultanément. Les politiques de développement inadaptées, l'environnement institutionnel inefficace, les relations commerciales déloyales et une pression accrue sur les écosystèmes pastoraux s'ajoutent à ces défis et met de nombreux éleveurs dans une situation de vulnérabilité aggravée.

L'engagement d'élaborer un **Cadre Politique pour le pastoralisme en Afrique** découle de la nécessité d'une plate-forme à l'échelle continentale visant de lutter efficacement et de manière globale, contre les nombreux défis auxquels sont confrontées les communautés pastorales. Ce cadre politique définit les orientations, les principes et les modalités pour combiner tous les éléments essentiels nécessaires à une meilleure compréhension des questions pastorales, et pour le développement et la mise en œuvre des interventions visant à répondre à ces questions. Tout en facilitant l'engagement avec les organisations régionales et les processus de planification au niveau des pays, le nouveau cadre politique jouera un rôle de catalyseur dans la promotion du développement des communautés pastorales ; en mettant en place un outil (plate-forme) africain permettant de mobiliser les ressources politiques, économiques et techniques nécessaires afin de rendre autonomes les communautés pastorales, pour qu'elles puissent mieux gérer leurs ressources pour leur propre avantage à long terme.

1.2 Objectifs du Cadre Politique pour le pastoralisme en Afrique

Le **Cadre d'action pour le pastoralisme en Afrique** se penchera sur les causes profondes de la vulnérabilité pastorale sur le continent. Au sein de la CUA, ce cadre se justifie par la reconnaissance que la réduction de la pauvreté est au centre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment en raison du fait que les éleveurs représentent une partie importante de la population dans de nombreux pays africains. Beaucoup de tentatives passées pour soutenir le développement de l'élevage ont manqué de reconnaître les atouts du pastoralisme, et

n'ont pas établi l'équilibre entre la nécessité d'une plus grande représentation des éleveurs et la bonne gouvernance, avec des choix appropriés d'approches méthodologiques et techniques. Les efforts de développement pastoral doivent aller au-delà des approches techniques visant un seul secteur, et associer les connaissances, les innovations pour la gestion durable des ressources naturelles, la bonne gouvernance et une intégration plus grande des moyens d'existence des éleveurs avec les possibilités d'expansion du marché

Les deux objectifs du **Cadre Politique pour le pastoralisme en Afrique** sont les suivants:

Objectif 1

Sécuriser et protéger les vies, les moyens de subsistance et les droits des populations pastorales et assurer un engagement à l'échelle continentale pour l'épanouissement politique, social et économique des communautés pastorales et des zones pastorales.

Objectif 2

Renforcer la contribution de l'élevage dans les économies nationales, régionales et à l'échelle du continent.

En termes spécifiques, le cadre politique vise à:

- a. Fournir à la fois une vision et un cadre pratique pour atteindre les multiples objectifs de développement dans les zones pastorales; catalyser la volonté politique et la sensibilisation des principaux intervenants, l'élaboration des cadres de gouvernance efficaces, et renforcer et mettre en synergie l'effectivité des politiques nationales révisées;
- b. Coordonner les efforts collectifs des intervenants clés afin de définir les principes, lignes directrices, stratégies et approches pratiques pour: (i) identifier les besoins des communautés pastorales, leur donner les moyens de participer efficacement à l'identification et à la prise de décisions sur les nouvelles politiques et les innovations envisagées dans le processus d'élaboration des politiques de l'UA, (ii) déterminer les politiques et les investissements qui affectent leurs moyens de subsistance, et (iii) poursuivre leur intégration dans les économies nationales et régionales, et les processus politiques connexes;
- c. Définir les modalités permettant d'attirer des investissements durables et bien gérés des secteurs public et privé, y compris ceux des partenaires au développement dans les zones pastorales, tels que les infrastructures physiques, la production et la commercialisation du bétail, le développement des ressources en eau, l'éducation et le développement du capital humain, et la fourniture des soins de santé;
- d. Elaborer des stratégies visant d'assurer la participation des communautés pastorales dans les processus politiques, afin que les besoins des populations pastorales soient beaucoup mieux pris en compte dans les politiques nationales et les cadres de planification;
- e. Définir des approches pratiques pour la gestion des risques et par delà, la réduction de la vulnérabilité des populations pastorales aux événements climatiques, en particulier les sécheresses, les inondations et les conflits;
- f. Etablir un lien entre les politiques publiques et les besoins socio-économiques des communautés pastorales en aidant les gouvernements, les éleveurs et autres intervenants à réaliser conjointement le développement durable dans les zones pastorales;
- g. Promouvoir un changement de politique et mobiliser des investissements adéquats et durables pour renforcer la viabilité économique des activités pastorales;
- h. Faciliter la coordination des politiques et les processus d'harmonisation;

- i. Soutenir des approches nouvelles d'atténuation de l'insécurité alimentaire chronique, notamment en brisant le cycle de la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire et stimuler la croissance économique en augmentant la participation des éleveurs dans l'économie de marché;
- j. Fournir une plate-forme pour orienter et adapter les actions visant les questions considérées comme cruciales dans les communautés pastorales telles que:
 - Promouvoir un accès équitable aux principales ressources naturelles (terre, eau, etc.) et des ressources technologiques, comme par exemple les nouveaux moyens de communication (téléphones portables);
 - Optimiser la productivité de l'élevage et le renforcement des systèmes économiques pastoraux;
 - Promouvoir un meilleur accès au marché des produits pastoraux;
 - Renforcer et faciliter une plus grande participation des populations pastorales dans les processus décisionnel et les débats politiques;
 - Exploiter la puissance collective des populations pastorales et de leurs organisations;
 - Donner aux communautés pastorales de la possibilité de définir leurs propres besoins prioritaires.

2. PASTORALISME AFRICAIN DANS SON CONTEXTE

2.1 Conceptualiser le pastoralisme en Afrique

Le pastoralisme est un mode de vie et un système de production pour un grand nombre d'Africains qui habitent dans les zones arides et semi-arides. Les principales caractéristiques du système sont:

- Un environnement semi-aride ou aride, avec une variabilité marquée des précipitations à la fois spatialement et temporellement au sein et entre les années;
- L'utilisation des animaux d'élevage pour maximiser la distribution et la disponibilité aléatoires des ressources pastorales dans ces milieux;
- Le besoin de mobilité stratégique pour s'assurer l'accès et l'utilisation efficaces des ressources pastorales.

Bien que la mobilité soit une caractéristique commune des éleveurs dans les différentes parties de l'Afrique et généralement de nature saisonnière, de nombreux types de mouvements sont pratiqués en fonction des environnements locaux et des types de bétail élevés. Ces mouvements ne sont pas aléatoires ou irrationnelles, mais hautement stratégiques et basés sur la collecte de l'information locale et l'analyse des risques, soutenue par d'extraordinaires systèmes traditionnels de gouvernance et de décision. Ce sont ces aspects techniques et sociaux du pastoralisme, développés et adaptés au fil des siècles, qui permettent aux éleveurs de nombreux pays africains de fournir l'essentiel du bétail pour les marchés de la viande domestique. En outre, dans certaines régions il ya un commerce d'exportation du bétail solide et bien établi qui continue de croître et de répondre aux nouvelles opportunités de marché.

Cependant, le pastoralisme est en mutation. Au regard de l'évolution démographique, des conflits prolongés, de l'accès réduit aux pâturages et à l'eau, et dans certaines régions, des changements climatiques, les éleveurs sont de plus en plus vulnérables. Certaines zones pastorales sont connues pour les niveaux croissants de misère et d'insécurité alimentaire, et pour les effets de la sécheresse qui s'aggrave. Ces tendances coïncident avec la représentation politique limitée des éleveurs dans le processus de décision qui affectent leurs moyens de subsistance, aggravée à son tour par leur position physique dans les zones reculées, loin des centres politiques et économiques. Il y a aussi une tendance à négliger la souffrance des éleveurs en considérant à tort que leurs difficultés sont auto-infligées par un choix évident pour un style de vie traditionnel qui inhibe leur capacité à l'innovation et à l'adaptation au changement. Pourtant, des expériences en Afrique montrent clairement que les éleveurs nomades s'adaptent fortement, et sont capables de supporter de nouveaux systèmes et services qui reconnaissent leur mode de vie et les systèmes de production. En revanche, les éleveurs rejettent aussi les réformes institutionnelles et législatives qui ne prennent pas en considération leurs vues et leurs aspirations.

2.2. Contexte géographique et écologique

Les zones pastorales se trouvent dans les zones naturelles suivantes de l'Afrique:

- La zone méditerranéenne et saharienne de l'Afrique du Nord qui s'étend du Maroc à l'ouest de

- l'Égypte à l'est, en passant par l'Algérie, la Tunisie et la Libye ;
- La zone sub-saharienne tropicale et équatoriale qui s'étend des bords du désert du Sahara au nord aux bords du désert du Kalahari au sud;
 - La zone sud comprenant la Namibie, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique, le Swaziland, le Lesotho et l'Afrique du Sud.

2.2.1 Méditerranée et zone saharienne

Il existe trois zones pastorales distinctes dans la Méditerranée et la zone subsaharienne, à savoir: les montagnes de haute altitude ; les zones froides de basse altitude de la côte méditerranéenne, et la zone chaude du désert du Sahara. Il faut noter que 30 % des terres semi-arides situés le long des zones côtières de l'Atlantique en République arabe sahraouie démocratique et en Mauritanie sont également utilisés pour les activités pastorales.

a) Les zones montagneuses de haute altitude

Les zones pastorales montagneuses en haute altitude se trouvent au Maroc et en Algérie. Ce sont des terres arides avec une végétation de steppe qui ne convient pas pour les activités de cultures. Les précipitations annuelles de 100 mm à 400 mm sont enregistrées en hiver, alors que l'été est généralement chaud et sans pluie. Cette zone de parcours est principalement utilisée pour la production d'ovins et de caprins. Elle est très sensible au changement climatique et déjà très dégradée.

b) Les zones côtières méditerranéennes

La zone pastorale froide, à faible altitude de la côte méditerranéenne a un peu les mêmes caractéristiques climatiques et écologiques que la région des hautes terres pastorales décrites ci-dessus. Cependant, le temps est froid en hiver et frais pendant le reste de l'année.

c) La zone saharienne

La zone chaude pastorales du désert du Sahara est situé immédiatement au sud de la zone pastorale côtière de la Méditerranée. Cette zone pastorale représente environ 10 % du désert du Sahara et les précipitations annuelles sont d'environ 100 mm. Elle est super-aride.

2.2.2 Zones subsahariennes tropicale et équatoriale

La zone sub-saharienne tropicale et équatoriale est située approximativement entre les tropiques nord et sud. Elle comprend les domaines pastoraux suivants, du nord au sud:

- La zone pastorale saharienne super-aride;
- La zone pastorale aride du Sahel;
- La zone pastorale soudano-sahélienne semi-aride;
- La zone pastorale sub-humide du Soudan et de la région soudano-guinéenne;
- La zone pastorale humide de Guinée;
- La zone pastorale de haute altitude en forêt humide.

a) Zone pastorale saharienne super-aride

La zone pastorale saharienne super-aride est une bande de terre située à l'extrémité sud du désert

du Sahara. Elle s'étend de la Mauritanie à l'ouest jusqu'à l'Érythrée à l'est, et traverse le Mali, le Niger, le Tchad et le Soudan. La production de chameaux est l'activité prédominante d'élevage de bétail dans cette zone, suivie par les petits ruminants et les bovins. Les chameaux constituent une source importante de revenu, de viande, de lait et ils servent de principal mode de transport dans cette partie aride de l'Afrique. Les journées chaudes (avec des températures supérieures à 40 ° C) et les nuits froides (en dessous de 15 ° C) sont fréquentes et les précipitations annuelles sont minimales (avec moins de 150 mm). La végétation et les ressources en eau se trouvent autour d'un petit nombre de points d'eau appelés oasis. Le contrôle de ces points d'eau constitue une source majeure de conflits, souvent réglés par les systèmes traditionnels de gestion des conflits.

b) Zone pastorale aride du Sahel

La zone pastorale aride du Sahel est une bande de terre située juste en dessous de la bordure sud du désert du Sahara. Elle se trouve dans les pays suivants de l'ouest à l'est de l'Afrique: Cap-Vert, Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Soudan, Ethiopie et la Somalie. Les précipitations annuelles varient de 150 mm à 400 mm, et les températures sont généralement élevées (supérieures à 40 ° C) pendant la longue saison sèche, et il fait relativement frais (moins de 25 ° C) pendant la courte saison de pluies. Les ressources en eau sont généralement rares et la végétation est caractérisée par des espèces arbustives épineuses et des espèces steppiques annuelles graminées. Le paysage est plat souvent ponctué par quelques collines et des terrains ondulés. Bien qu'il y ait reprise de la végétation dans certaines régions, la plupart des parcours sont à un stade avancé de dégradation avec une régénération limitée.

c) Zone pastorale soudano-sahélienne semi-aride

La zone pastorale soudano-sahélienne semi-aride de l'Afrique se situe entre la limite sud de la zone sahélienne et le nord de la zone soudanienne. Elle s'étend de l'ouest à l'est de l'Afrique dans les pays suivants: Sénégal, Mali, Burkina Faso, le Togo, le Bénin, le Niger et le Nigéria en Afrique de l'Ouest, le Cameroun et le Tchad en Afrique centrale, et le Soudan, l'Ethiopie, la Somalie et Djibouti en Afrique de l'Est. Les précipitations annuelles varient de 400 mm à 600 mm. Cette zone a une végétation de savane tropicale avec une couche ligneuse d'arbres et arbustes feuillus, et une couche de sol de graminées. Les éleveurs de cette région nourrissent diverses combinaisons d'espèces animales suivantes: bovins, ovins, caprins, chevaux et ânes. Les contraintes importantes pour les activités pastorales dans la zone soudano-sahélienne comprennent : les conflits avec les agriculteurs sédentaires et les incertitudes liées à la propriété foncière et les maladies du bétail. L'on peut noter que les éleveurs qui ont leur base dans la zone sahélienne déplacent leurs animaux entre cette zone et la zone soudano-sahélienne selon le modèle de distribution saisonnière des pluies et la disponibilité des fourrages. Certaines parties de cette zone sont fortement envahies par des espèces de plantes ligneuses et les mauvaises herbes, qui réduisent considérablement la productivité des pâturages.

d) La zone pastorale sub-humide du Soudan et de la région soudano-guinéenne

La zone pastorale sub-humide du Soudan et de la région soudano-guinéenne couvre une bande de terre qui s'étend de l'ouest à l'est de l'Afrique à travers le Sénégal, la Gambie, la Guinée, le sud du Mali, Côte d'Ivoire, le sud du Burkina Faso et le centre du Nigéria en Afrique de l'Ouest, le Nord Cameroun, le sud du Tchad et le nord de la République centrafricaine en Afrique centrale et du Sud-Soudan, le sud de l'Ethiopie, le nord du Kenya et la Somalie centrale en Afrique de l'Est. La

pluviométrie varie entre 900 mm à 1200 mm. La végétation est une savane arborée avec des espèces de graminées annuelles. La forte incidence des maladies animales est une des contraintes majeures à la production animale dans cette partie de l’Afrique. L’utilisation des terres de pâturages traditionnels ou de celles alloués par le gouvernement aux agriculteurs est un grave sujet de tension entre eux, avec diverses contraintes de sécurité foncière pour les éleveurs. Certaines parties de cette zone sont fortement envahies par des espèces de plantes ligneuses et des mauvaises herbes, qui réduisent considérablement la productivité des pâturages.

e) La zone pastorale humide de Guinée

La zone pastorale humide de Guinée est une bande de terre située aux abords nord et sud de la forêt équatoriale humide. Les activités pastorales sont limitées aux collines qui sont inappropriées aux activités de culture, et sont souvent envahies par le *Chromolaena odorata*, une mauvaise herbe tropicale qui inhibe la croissance des espèces fourragères. Le plateau de l’Adamaoua et les hautes terres de l’Ouest du Cameroun sont de bons exemples de la zone pastorale humide de Guinée. Le climat est relativement frais tout au long de l’année. Les précipitations annuelles sont supérieures à 1200 mm et la végétation est constituée de savane tropicale dominée par des espèces annuelles de graminées et quelques arbustes nains. Les éleveurs ne sont souvent pas originaires de la région, mais ont été progressivement intégrés en nombre croissant dans les communautés locales, et ont adopté un style de vie sédentaire. Les maladies animales, la forte humidité et l’insécurité des droits de propriété des terres restent des contraintes majeures à la production animale.

f) La zone pastorale de haute altitude en forêt humide

La zone pastorale de haute altitude en forêt humide se trouve principalement dans la crête Congo – Nil, qui s’étend sur la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et le Burundi. Le climat est frais (16 ° C à 18 ° C) toute l’année; la pluviométrie annuelle se situe autour de 1600 mm. La région a des pâturages luxuriants et l’on y trouve relativement peu de grandes maladies animales. En RDC, cette terre pastorale est occupée par des agriculteurs du Soudan, de Burundi, de Rwanda et de l’Ouganda qui se sont installés là depuis le milieu du 18e siècle.

2.2.3 Zone du Sud

Les zones pastorales dans la zone sud de l’Afrique se trouvent principalement au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Comme ailleurs en Afrique, elles sont situées dans les zones arides et semi-arides caractérisées par une extrême variabilité des précipitations annuelles, entre et au sein des localités. Les zones intérieures de l’Afrique australe comprennent de vastes régions arides (moins de 250 mm de pluie par an) et des parcours semi-arides (250 à 600 mm de pluie par an). Les parcours arides sont constitués d’une grande partie du désert, avec les biomes de Nama-karoo et Succulent Karoo. Les parcours semi-arides se trouvent dans les prairies, les savanes et biomes de fourrés. Bien que la production soit principalement fonction des précipitations, les systèmes pastoraux traditionnels de gestion des parcours ont été mis au point pour faire face aux aléas climatiques et pour améliorer l’impact de la variation inter-annuelle de production.

a) Prairies Arides

Les prairies arides, une partie du biome du Nama-karoo, se situent principalement dans les parties nord-ouest de l'Afrique du Sud, et comprennent les prairies arides Bushmanland, les prairies épineuses de Namaqualand, les prairies arides de Bushmanland et les prairies arides du Namaqualand. Bien que la structure générale est uniforme, il ya une grande variation dans la composition floristique, les variables environnementales associées, la dynamique et les options de gestion. Les parcours arides sont généralement caractérisés par une pluviométrie faible (moins de 250 mm par an) et une végétation dominée par des espèces de graminées et d'arbustes nains. Cette zone est subdivisée en prairies arides et savane aride. Les prairies arides se trouvent principalement dans la partie nord-ouest de l'Afrique du Sud et comprennent les prairies arides et les prairies Bushmanland épineuses Namaqualand.

b) La savane aride

Le biome de savane aride s'étend sur des portions de la partie occidentale de l'Afrique australe, y compris les parties de la Namibie, le Botswana, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Cette végétation est fortement associée à l'exploitation des sables profonds du Kalahari. La végétation comprend une couche boisée (principalement monocauls, arbres saisonniers et arbustes feuillus), avec une couche de sol de graminées et de plantes herbacées.

c) Les parcours semi-arides

L'on trouve les parcours semi-arides dans les prairies, les savanes, et les biomes de fourrés et comprennent toutes les autres terres qui ne conviennent pas à l'agriculture commerciale dépendant des pluies. La pluviométrie varie de 250 mm à 800 mm par an. Les parcours semi-arides existent en Afrique du Sud, en Namibie, au Botswana et au Zimbabwe.

d) Le Karoo ou plateau semi-désertique

Le Karoo ou plateau semi-désertique se trouve dans la partie occidentale de l'Afrique du Sud. Il est divisé en deux principaux paramètres physiques du nord-ouest au sud-ouest, notamment: le Karoo Nama dans le Nord et le « petit ou succulent » Karoo dans le sud.

Le Nama-karoo est le modèle des régions centrales et occidentales d'Afrique du Sud et du sud de la Namibie. Le biome est dominé par une végétation de type steppique, comprenant un mélange d'arbustes, d'arbrisseaux nains, et de graminées annuelles et pérennes. Le biome s'identifie aux régions a précipitations modérées (250 à 450 mm par an) et est idéal pour les ovins et les caprins.

Le Karoo « succulent » occupe les régions de pluies hivernales dans les parties sud et sud-ouest de l'Afrique du Sud. La flore du biome comprend essentiellement des arbustes et arbrisseaux nains avec des feuilles et des tiges succulentes. Le climat de la région est aride et semi-aride (100 à 350mm de pluie par an), avec une forte saisonnalité hivernale.

e) Les parcours de fourré

Les parcours de fourré se trouvent en Afrique du Sud dans les canaux de drainage et dans les crêtes de la région côtière du sud-est vers le Grand Escarpement. La pluviométrie varie entre 300 mm à 450 mm par an. La flore du biome comprend principalement des arbustes ordinaires et des arbustes nains et le climat de la région est varié d'aride à semi-aride (100 à 350mm de pluie par an), avec une forte saisonnalité hivernale.

2.3 Contexte économique

La contribution de l'élevage nomadique à l'économie nationale est le plus souvent exprimée en termes de proportion du produit intérieur brut (PIB), qui à son tour, est calculé à partir du cheptel national et des coefficients de production. Par conséquent, les indicateurs du PIB sont des mesures indirectes et dépendent en partie, sur les estimations de la proportion du cheptel national dans les zones pastorales du pays concerné. En général, le pastoralisme contribue 10 à 44 % du PIB des pays africains. La population pastorale en Afrique est estimée à 268 millions (plus d'un quart de la population totale), vivant sur la zone qui représente environ 43 % de la superficie totale du continent.

Les statistiques officielles ont tendance à négliger de nombreux avantages économiques importants de l'élevage pastoral. Ces avantages comprennent la consommation des ménages en produits de l'élevage, notamment le lait, qui est un aliment particulièrement précieux pour les enfants et les mères enceintes ou allaitantes. Les animaux sont également utilisés pour le transport et le labour, les animaux d'attelage peuvent être loués à des commerçants ou des agriculteurs. Le fumier améliore la fertilité du sol et peut être séché et utilisé comme combustible. Les peaux de bétail sont d'utilisations domestiques variables. L'élevage est également la base des systèmes traditionnels de solidarité sociale dans de nombreuses communautés pastorales, une certaine forme de système d'assurance traditionnelle face à des événements de malheur. Presque tous les événements sociaux importants dans les zones pastorales entraînent l'utilisation des animaux d'élevage comme échanges à l'intérieur ou entre les familles, ou à des fins rituelles. La dot de la mariée et les paiements sont souvent axés sur les transactions d'élevage.

Les termes d'échange entre le bétail et les céréales constituent l'indicateur clés pour les économies pastorales locales. C'est parce que la plupart des ménages pastoraux ne peuvent pas satisfaire leurs besoins alimentaires uniquement avec les produits d'élevage, ils vendent ainsi leur bétail pour acheter des céréales comme le maïs ou le sorgho. Les termes d'échange sont particulièrement importants pour les ménages pauvres, et en période de sécheresse, ils suivent une tendance typique de baisse des prix du bétail et de hausse des prix des céréales. Cette tendance explique en partie les niveaux élevés d'insécurité alimentaire dans les zones pastorales en période de sécheresse, particulièrement chez les enfants et lorsque la production laitière du bétail a cessé.

Il y a également une attention croissante sur la valeur économique des services écosystémiques dans les zones pastorales, liés au changement climatique mondial et au concept de crédit carbone. Les travaux initiaux de recherche mettent en évidence le potentiel des vastes terres de parcours de l'Afrique.

2.3.1 Afrique du Nord

En Afrique du Nord une grande partie des terres arides marginales abritent des communautés pastorales. Ces terres se situent entre 22,3 millions d'hectares en Libye, à 32,4 millions d'hectares en Algérie. Dans toute l'Afrique, la plus forte contribution du sous-secteur de l'élevage, (estimée à 50 %) du PIB agricole est enregistrée en Algérie. Cela démontre l'importance socio-économique du pastoralisme dans cette partie du continent.

2.3.2 Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, il ya une grande variation dans la taille des économies nationales. La contribution du secteur de l'élevage au PIB agricole, varie de 5 % en Côte d'Ivoire à 44 % au Mali. Le secteur de l'élevage fournit également des emplois pour environ 50 % de la population économiquement active. L'élevage est un facteur important d'intégration dans la région puisque les bovins, ovins et caprins sont les principaux articles exportés des pays enclavés du Sahel vers les pays côtiers humides et sub-humides. Toutefois, l'offre régionale de produits de viande et produits laitiers est bien inférieure à la demande, ce qui a pour conséquence l'importation massive de produits d'élevage; cette tendance devrait augmenter à l'avenir.

2.3.3 Afrique centrale

En Afrique centrale, notamment au Tchad, au Cameroun et en RCA, le pastoralisme joue un rôle majeur dans la production animale. La contribution de l'élevage au PIB dans ces pays est estimée à 27 % au Tchad, 13 % au Cameroun et 9 % en République centrafricaine. Le niveau de pauvreté dans les communautés pastorales reste supérieur au niveau moyen de 44 %. Le commerce intra-régional en produits animaux et en bétail caractérise cette région, et ces trois pays ont la possibilité d'exporter vers la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé et Principe. Toutefois, d'importants écarts de prix ont été observés allant de 32 % entre le Cameroun et le Gabon, allant à 118 % entre le Tchad et la Guinée équatoriale. Malgré le pouvoir d'achat élevé dans les pays producteurs de pétrole (par exemple, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé et Principe) leur capacité à absorber les produits animaux en provenance du Tchad, du Cameroun et de la RCA est limitée en raison de leurs faibles populations. Pour cette raison, le Tchad vend la plupart de son bovin sur-sabot au Nigeria, un pays très peuplé avec un marché beaucoup plus vaste.

Dans la zone forestière humide d'Afrique centrale, les pays sortant de conflits (par exemple, la RDC, le Rwanda et le Burundi) ont des défis de développement à facettes multiples. Par exemple, les niveaux de pauvreté varient de 57% au Rwanda à 71% en République Démocratique du Congo. En RDC, le niveau de pauvreté parmi les communautés pastorales (80 %) est plus élevé que la moyenne nationale. Au Burundi, le secteur de l'élevage contribue pour 14 % du PIB national et 29 % du PIB agricole.

2.3.4 Afrique de l'Est

Les caractéristiques socio-économiques et culturelles polyvalentes du pastoralisme sont mieux exploitées en Afrique de l'Est par rapport à d'autres régions. La région comprend le Soudan et la Somalie qui sont exportateurs majeurs de bétail pour les Etats du Golfe, alors que l'Ethiopie dispose

d'un important commerce d'exportation informelle à travers la Somalie, et un commerce florissant d'exportation vers les États du Golfe, l'Égypte, le Soudan et d'autres pays. La plupart des animaux entrant dans ces marchés proviennent de zones pastorales. Les installations d'exportation de bétail le long de la côte nord de la Somalie et de Djibouti continuent de croître, souvent avec des investissements du secteur privé. L'Afrique de l'Est se caractérise également par l'exploitation des zones pastorales pour la conservation de la faune et le tourisme, en particulier au Kenya et en Tanzanie, bien que l'on ne soit pas en mesure d'identifier clairement comment les éleveurs bénéficient de ces revenus. La région a également d'importantes ressources pétrolières, minérales et des réserves de gaz naturel dans les zones pastorales.

Au Soudan, le secteur de l'élevage est dominé par le pastoralisme qui contribue à 80 % au PIB agricole. En Éthiopie, l'industrie des cuirs, tributaires de l'élevage est la deuxième source de devises étrangères après le café. Des études récentes du secteur de l'élevage, menées par le gouvernement en Éthiopie indiquent une sous-valorisation du secteur. En Ouganda, les éleveurs nomades et les petits éleveurs contribuent au quatrième rang des recettes en devises. Le Kenya et la Tanzanie ont de vastes terres arides occupées par les éleveurs nomades, qui fournissent les marchés locaux en importantes quantités de viande.

2.3.5 Afrique australe

En Afrique du Sud le pastoralisme contribue pour environ 60 % du cheptel bovin national, où le secteur de l'élevage, y compris le pastoralisme, est un important marché de la viande d'exportation vers la Namibie voisine. En Namibie le secteur dominant de l'élevage pastoral contribue de façon prédominante à 3 % du PIB et 28 % du PIB agricole. Les éleveurs namubiens détiennent 80 % du cheptel bovin national, qui représente environ un tiers du revenu dans les ménages traditionnels. Le pastoralisme semble jouer un rôle moins important dans les économies nationales du Lesotho, du Mozambique, du Zimbabwe et de l'Angola.

2.4. Contextes sociaux et culturels

Il y a environ 268 millions d'éleveurs nomades africains et, par conséquent, la culture pastorale est un élément essentiel de la culture, de l'histoire et du patrimoine de l'Afrique. Ensemble avec les autres peuples d'Afrique, les groupes d'éleveurs nomades ont leurs propres langues et traditions, un riche corpus de récits oraux et écrits ; de la poésie et les chansons et la musique.

Les pratiques d'élevage et de gestion des ressources naturelles utilisées par les éleveurs exigent bien une action collective organisée, en particulier dans les environnements difficiles dans lesquelles ils vivent. Les éleveurs s'organisent pour diviser les troupeaux et les animaux se déplaçant vers les zones de pâturage éloignées, pour contrôler l'accès aux zones de pâturage communal, gérer l'abreuvement du bétail, et pour assurer la sécurité. C'est en partie pour ces raisons que les éleveurs ont de très fortes organisations sociales et de leadership. Dans les écosystèmes pastoraux de la Méditerranée, du Sahara et de la zone subsaharienne, l'islam est une religion commune et les règles d'accès aux ressources pastorales et à l'eau sont souvent inspirées par les lois islamiques. En règle générale, la tradition pastorale veut que la terre soit une ressource communautaire.

Bien que les conflits entre éleveurs et agriculteurs sédentaires soient fréquemment enregistrés, il y a aussi de nombreux exemples de coexistence pacifique mutuellement bénéfique aux échanges économiques.

Par exemple, les communautés pastorales basées dans la zone sahélienne, pratiquent la transhumance qui est basée sur les accords de paix entre leurs chefs traditionnels et les dirigeants traditionnels des agriculteurs. Cette pratique peut être discernée dans l'exploitation commune des terres de pâturage qui s'étendent de la plaine humide du fleuve Logone dans la région extrême nord du Cameroun au lac Léré au Tchad.

Parmi les acquis sociaux des groupes d'éleveurs nomades l'on compte également les systèmes indigènes de solidarité sociale qui à des degrés divers, sont destinés à aider les membres les plus pauvres de la communauté. Ces systèmes peuvent cibler les ménages ayant quelques animaux ou ceux qui ont soudainement perdu des animaux en raison de maladies, des inondations ou d'autres causes. Les ménages dirigés par des femmes peuvent aussi être ciblés. Ces systèmes locaux sont basés sur des prêts ou des dons de produits d'élevage ou du bétail, et pour les musulmans, l'aumône comprend le fait pour les ménages les plus riches de faire des dons de bétail aux ménages pauvres.

Contrairement à ces aspects forts de la culture pastorale et de son organisation sociale, il y a d'autres croyances et pratiques qui entravent le développement et l'intégration des éleveurs dans la société en général. Certaines de ces fonctions ne se limitent pas seulement aux éleveurs nomades en Afrique, mais sont également visibles dans divers domaines non-pastoraux. L'un des problèmes majeurs c'est le statut inférieur des femmes dans les sociétés pastorales, comme en témoignent les statistiques sur la santé et l'éducation des filles et des femmes pastorales. Certaines communautés maintiennent la tradition d'épouser des filles d'âge très jeune, souvent à des hommes âgés, parfois avec des filles destinées à leur futur mari à la naissance. L'enseignement des filles peut être un sujet tabou et les femmes n'ont pas le droit d'héritage, et sont isolées de la prise de décisions les concernant directement ou indirectement. Quand les femmes ont le droit de posséder ou de gérer le bétail, celui-ci peut être limité à des moutons et des chèvres, tandis que les hommes garderont le contrôle des chameaux et des bovins les plus précieux. Les mutilations génitales féminines sont pratiquées dans certaines communautés pastorales, y compris les formes extrêmes de cette pratique, avec des longues répercussions sur la santé pour les femmes. Ces problèmes de santé sont exacerbés par l'accès limité aux soins de santé de qualité, y compris la santé maternelle.

Un autre problème grave dans les zones pastorales c'est celui des conflits. Les causes des conflits peuvent inclure la mauvaise gouvernance, mais d'autres types de conflits sont liés aux normes culturelles de certains groupes pastoraux tels que les razzias de bétail, ou l'enlèvement forcé d'enfants des autres groupes. Historiquement, de nombreux éleveurs occupent leurs terres par la force, et utilisent la force pour accéder aux ressources pendant les périodes difficiles. Parfois, des raids violents peuvent être tolérés ou même organisés par les mêmes chefs traditionnels qui ont demandé la paix en utilisant des négociations traditionnelles.

Actuellement, de nombreuses communautés pastorales sont soumises à des profondes transformations socio-économiques et culturelles face à la modernisation des administrations africaines, avec des degrés divers de réussite. En règle générale, les interventions du gouvernement comprennent la promotion de l'intégration des éleveurs dans les courants principaux à travers la sédentarisation, les mariages mixtes et la participation aux processus politiques. Comme dans d'autres communautés africaines, l'organisation sociale et les systèmes de soutien social des groupes de éleveurs nomades ne sont pas statiques. Dans certaines régions, les chefs traditionnels font face à des pressions des administrations gouvernementales ou des jeunes mécontents, puisque les garde-fous de sécurité locale peuvent être affaiblis lorsque les exploitations d'élevage sont réduites en raison de la maladie, des grandes épidémies, la sécheresse ou les conflits.

3. CONTEXTE POLITIQUE, PASTORALISME ET POLITIQUE EN AFRIQUE

Les contextes et les orientations politiques ont souvent joué un rôle crucial dans l'élaboration du pastoralisme en Afrique, et l'on trouve des populations pastorales de diverses tailles, dans presque tous les pays africains. Ces contextes politiques varient considérablement entre les pays, en fonction de l'histoire précoloniale, coloniale et postcoloniale et des institutions officielles et traditionnelles qui ont évolué. Ces diverses institutions régissent les droits formels et informels concernant l'eau, les terres et les ressources pastorales, ainsi que les systèmes de résolution des conflits.

3.1 L'héritage colonial

Une caractéristique importante de l'héritage colonial, c'est qu'il a changé le rôle et l'influence des institutions pastorales traditionnelles, et a créé des frontières nationales qui divisent des unités sociales pastorales, économiques et écologiques bien établies. Par conséquent, tandis que les éleveurs nomades de la période précoloniale se déplaçaient relativement facilement au sein de ces unités, la démarcation des frontières coloniales a conduit à la redéfinition de ces mouvements traditionnels comme étant des mouvements «transfrontaliers».

Dans les anciennes colonies françaises d'Afrique occidentale et centrale, le pastoralisme a été reconnu par les administrations coloniales comme une importante activité culturelle et socio-économique spécifique aux tribus qui utilisaient les zones arides et les zones semi-arides du Sahel comme leurs terres et la région soudano-sahélienne subhumide comme terre de transhumance. L'appui au développement du bétail incluait: la délimitation des pâturages et des couloirs de transhumance, le développement des points d'eau y compris des puits et des marres artificielles, la fourniture de services vétérinaires, en particulier la vaccination, la production de médicaments vétérinaires dans les locaux des laboratoires vétérinaires, la création d'instituts de formation locaux pour les vétérinaires et le personnel paravétérinaires tels que les techniciens de l'élevage.

Toutefois, ces programmes de développement du bétail ont été conçus et livrés avec peu d'attention aux autorités et aux cadres institutionnels traditionnels. Le fait que les éleveurs nomades vivent dans des zones éloignées avec un accès routier limité aux marchés, à l'eau potable et aux soins de santé et services d'éducation, reflète le fait que ce n'était pas une préoccupation particulière pour les administrations coloniales. Néanmoins, les éleveurs nomades des zones arides et semi-arides et les agriculteurs dont les terres étaient traversées par des éleveurs en transhumance coexistaient pacifiquement. Cette coexistence pacifique était possible en raison d'une pluviométrie favorable, de la pression démographique faible et des ressources naturelles relativement abondantes. En outre, les deux communautés dépendaient les uns des autres de telle sorte que la viande et le lait produits par les éleveurs de bétail étaient échangés contre des céréales obtenues auprès des agriculteurs.

En RDC les colonies pastorales ont été créées par des éleveurs migrants au 18^{ème} siècle ; en provenance du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda et du Soudan. Ils avaient utilisé les hauts plateaux,

principalement du Moyen-Congo et de la crête du Nil, comme leur base et les basses terres des agriculteurs autochtones, comme zone de transhumance. Les politiques de développement de l'élevage conçus par l'administration coloniale belge ont consisté à confiner les communautés pastorales dans des parcours bien délimitées et de limiter leurs déplacements nomades et la transhumance.

Au Burundi, où la pression démographique était évidente, même au cours de la période coloniale, systèmes sédentaires de production animale intensive ont été imposées sur les communautés pastorales. Les races locales de bovins ont été remplacées ou croisées avec des races importées, qui ont été mal adaptées aux conditions locales. Ces initiatives ont échoué pour des raisons similaires à celles observées dans les programmes de développement de l'élevage de nombreuses années plus tard, à savoir, la limitation de la propriété des terres pour les éleveurs nomades qui n'étaient pas consultés, la gestion des races de bétail et des animaux importés croisés qui nécessitaient la formation et davantage d'investissements en termes d'apports en soins vétérinaires, équipements et autres ressources qui ne pouvaient être soutenues.

Dans les pays d'Afrique australe, l'administration coloniale a permis la coexistence de l'autorité et des structures du pouvoir traditionnel avec les administrations de style occidental. Les éleveurs nomades sont restés dans leurs terres ancestrales dans la mesure où les ressources pastorales, les pâturages et l'eau étaient essentiellement communes et partagées selon les règles et systèmes traditionnels de résolution des conflits. Cela était particulièrement vrai au Botswana qui a été placée sous la domination britannique comme un protectorat britannique en 1885. La politique britannique d'administration indirecte ou « indirect rule » a permis aux chefferies puissantes existantes, qui ont régné sur les communautés pastorales, à conserver un pourcentage élevé des terres tribales comme pâturages communaux.

En Afrique de l'Est, à l'exception de l'Éthiopie (qui n'a jamais été colonisée), la politique de développement pastoral dans les colonies britanniques, principalement du Kenya, a été influencée par l'opinion largement répandue selon laquelle le pastoralisme utilisant les terres de parcours communaux a été inefficace, de faible productivité, et perçue comme dégradant l'environnement. Ainsi, une vie sédentaire a été imposée aux communautés pastorales, confinés sur des pâturages permanents où ils étaient censés bénéficier de services publics plus facilement. Les éleveurs ont été dépouillés de leurs droits de propriété sur de grandes portions de terres de parcours, qui ont été remis à l'administration coloniale britannique pour l'élevage. Ces idées négatives sur le pastoralisme ont été mal conçues, mais se sont avérées remarquablement persistantes, avec des terres pastorales apparemment improductives toujours en train d'être affectés même à l'époque moderne.

En Afrique du Nord, la colonisation avait moins d'influence sur les politiques de développement de l'élevage, qui ont été principalement façonnée par les sociétés pastorales et leurs structures traditionnelles du pouvoir. La vie socio-économique de ces sociétés dépendait de pratiques d'élevage extensif et mobile, et souvent avec des parcours arides et des ressources en eau communes qui étaient partagés en fonction des règles traditionnelles strictes, inspirées par les lois islamiques. Toutefois, en Mauritanie, l'administration coloniale française a influencé la politique de développement du bétail d'une manière similaire à d'autres anciennes colonies françaises d'Afrique occidentale et centrale.

3.2 L'environnement politique post-colonial

Pendant la période post-coloniale et jusqu'à nos jours, les politiques de développement pastoral et les stratégies des gouvernements africains ont varié considérablement. Toutefois, l'environnement politique et institutionnel continue d'avoir une influence majeure sur la vulnérabilité des éleveurs nomades et aujourd'hui des options existent pour améliorer les droits pastoraux et leur croissance économique. Parmi les facteurs importants tout au début, l'on pouvait inclure la politique de la période de la guerre froide, et les relations entre de nombreux gouvernements africains et les pays du bloc de l'Est, avec leurs politiques et stratégies de développement étatique centralisé, et l'accent mis sur le contrôle du citoyen. Après la période de la guerre froide, l'attention se dirigea vers la bonne gouvernance, la libéralisation du marché et de la décentralisation, ce qui a créé des opportunités pour améliorer le sort des communautés pastorales.

La décolonisation de nombreux pays africains a été suivie par les processus d'édification nationale et de modernisation. Les anciennes colonies ont héritées des modèles de développement de l'Europe et de l'Amérique en mettant l'accent sur le progrès industriel et le développement et la sophistication socio-économiques, qui sont désormais connus sous le nom de la modernisation. Une grande partie de l'évolution vers la modernisation a été la mercantilisation de l'agriculture, caractérisée par le passage de la subsistance à une agriculture commerciale, de la propriété communale pastorale à la privatisation des terres pastorales, et des institutions pastorales traditionnelles de gestion des terres à ceux d'apparence moderne. Au sein de ces cadres politiques, la mobilité des agriculteurs a continué d'être considérée comme irrationnelle et économiquement inefficace, en dépit de travaux de recherche émergents qui ont démontré que la production pastorale a été au moins aussi efficace que de l'élevage moderne. L'une des conséquences des malentendus sur le pastoralisme était l'appropriation, largement répandue des parcours pastoraux, en particulier en Afrique de orientale et australe.

3.2.1 Les tendances négatives: le mythe de la «tragédie des choses tenues en commun»

Deux puissantes théories environnementales étroitement liés entre elles concernent *la dégradation des terres* par rapport à la «tragédie des choses tenues en commun» qui étaient souvent appliquées au modèle de modernisation du développement, et ont été utilisées pour justifier l'élevage et d'autres interventions. L'argument de la «tragédie des choses tenues en commun» se fondait sur l'idée que lorsqu'une ressource est détenue en commun, un acteur isolé serait intéressé à maximiser son exploitation, parce qu'il tirerait pleinement profit de ce développement, mais que les coûts seraient répartis entre tous les utilisateurs. Selon cet argument, la conséquence du fait que tout le monde puisse se comporter de cette manière est la ruine des ces ressources communes. Appliqué au pastoralisme traditionnel africain, la conséquence (de cet argument) a été le surpâturage, l'érosion des sols et de l'embroussaillage.

La logique de l'argument de la «tragédie des choses tenues en commun» tel qu'il fut appliqué plus tard au pastoralisme en Afrique, a été largement critiquée, et d'un point de vue technique, marginalisée par les scientifiques et les écologistes spécialistes des parcours. C'est parce que l'argument ne tient pas compte d'au moins cinq caractéristiques importantes du pastoralisme en Afrique à savoir, la dynamique et les sorties de troupeau; la mobilité pastorales dans les limites d'un système vaste et en évolution; la dynamique des pâturages naturels, et les cycles de croissance annuelle ou saisonnière, les règles traditionnelles et sophistiquées d'accès et de gestion des parcours, et, le

complexe plus large des règles sociales, culturelles, politiques et économiques régissant les communautés pastorales.

Bien que les arguments de la «tragédie des choses tenues en commun» soit maintenant largement ignorés par les scientifiques et les professionnels, les politiques des temps modernes continuent à favoriser l'appropriation des parcours pastoraux, avec les déplacements y liés et l'appauvrissement des éleveurs. Les parcours sont pris en charge par les agriculteurs dans les pays où la production agricole sédentaire est préférable à la production du bétail, les terres pastorales sont allouées à des entreprises privées pour l'agriculture commerciale, en particulier dans les zones fluviales qui sont souvent des ressources critiques pour les éleveurs en saison sèche; ou les éleveurs nomades sont exclus des zones de conservation de la faune qui, autrefois, étaient des pâturages traditionnels, et ces éleveurs nomades sont déplacées en raison des modèles d'irrigation de grands périmètres.

En Afrique orientale et australe il n'y a pas de politiques pastorales spécifiques ou des lois qui portent expressément sur les questions foncières pastorales. Au lieu de cela, la tenure du foncier pastoral, si l'on s'y penche, relève bien souvent d'autres instruments politiques et juridiques tels que la constitution nationale ou les stratégies de réduction de la pauvreté, ou comme sous-composante des lois sectorielles sur les terres, les forêts ou l'environnement.

3.2.2 Les tendances positives: les politiques pro-pastorales et de la législation en Afrique

En Afrique de l'Ouest, les gouvernements ont adopté une série de lois visant de protéger les terres pastorales et améliorer la mobilité du bétail. Par exemple, la Guinée, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont tous adopté une législation spécifique en faveur du pastoralisme. Ces lois ont été motivées par le désir de résoudre le problème croissant des conflits entre éleveurs et agriculteurs, et ces les lois actuelles comportent ensemble de nombreux aspects positifs:

- La reconnaissance et la protection de la mobilité: il y a des dispositions fortes tant dans la Charte pastorale du Mali et le Code pastoral de Mauritanie qui protègent la mobilité.
- La reconnaissance des droits d'usage prioritaire sur les ressources: le code rural nigérien reconnaît que les résidents sont « les principaux utilisateurs » et ont des droits de prioritaires sur l'accès et d'utilisation
- La reconnaissance de «l'utilisation productive» des terres pastorales: la Charte pastorale définit l'utilisation productive des terres pastorales de manière positive.

En Afrique centrale, il ya aussi des exemples de processus politiques d'appui aux éleveurs. L'introduction par le gouvernement du Tchad, d'un système scolaire mobile a été conçue pour fournir des services éducatifs aux enfants des éleveurs en transhumance. Le gouvernement du Cameroun a nommé les fils et filles des éleveurs nomades à des positions où ils sont directement responsables de la conception et la mise en œuvre des mesures appropriées de développement de l'élevage et de promotion de l'émancipation des éleveurs nomades. Le Gouvernement de la République centrafricaine a reconnu l'importance des éleveurs pour l'économie nationale, avec l'attribution aux communautés pastorales de la terre et des services vétérinaires appropriés.

En Afrique du Nord, les éleveurs nomades bénéficient des programmes inclusifs de base pour le développement du bétail qui sont conçus, soutenus et correctement mis en œuvre par le gouvernement ; par exemple en Algérie, en Libye et en Tunisie.

Beaucoup d'expériences politiques plus positives sont également en train d'émerger en Afrique de l'Est, avec des efforts relatifs à l'amélioration de la coordination et la compréhension du pastoralisme au niveau du gouvernement central.

Au Kenya par exemple, un ministère d'État pour le développement du nord du Kenya et d'autres terres arides a été créé en 2008, et il a un rôle de coordination multisectorielle. L'élaboration d'un cadre stratégique pour l'éducation des nomades en collaboration avec le ministère de l'Éducation, est un exemple d'influence politique progressive, avec une attention se focalisant sur l'enseignement à distance comme moyen de parvenir aux enfants d'éleveurs nomades.

Tous les processus politiques décrits ci-dessus se déroulent dans le cadre d'une tendance gouvernementale à la décentralisation et de localisation dans de nombreuses régions d'Afrique, et ces tendances ont des implications multiples pour le développement pastoral. Entre autres questions, ces processus sont destinés à porter les questions de développement plus près des populations à la base. Ils ont souvent atteint les résultats escomptés lorsqu'ils ont été accompagnés de pouvoir de décision et des ressources correspondantes. Les problèmes de capacité doivent être pris en main si le processus de décentralisation politique se doit d'apporter un changement et un développement durables.

Les communautés économiques régionales (CER) sont reconnues par l'UA comme des piliers de l'intégration africaine. Au niveau des CER, une décision de la CEDEAO adoptée à Abuja en Octobre 1998 prévoit un cadre régional pour la transhumance transfrontalière entre les quinze Etats membres. Cette décision autorise la transhumance transfrontalière dans le respect de certaines conditions ; la principale étant l'octroi d'un certificat international de transhumance. Le certificat vise à: permettre un contrôle de départ des troupeaux de bétail; assurer la protection de la santé animale des troupeaux locaux dans le pays hôte; informer en temps utile les populations «accueillantes» de l'arrivée des troupeaux des pays voisins. Les droits des éleveurs nomades non-résidents sont ainsi protégés par la législation des pays d'accueil, mais ils doivent aussi respecter les lois du pays hôte en ce qui concerne les forêts, la faune des points d'eau et de pâturages. La résolution des conflits est prévue par une commission de conciliation composée d'éleveurs, agriculteurs, représentants des collectivités locales et autres parties concernées.

Dans la région de la CEMAC en Afrique centrale, les instruments de coopération spécifiques sont également émergents telles que l'accord de coopération créant CEBEVIRAH (Commission économique pour l'élevage, la viande et le poisson) dans les pays de la CEMAC. Celle-ci permettra de promouvoir le développement du secteur de l'élevage et de la pêche, et elle est d'un intérêt particulier pour les éleveurs nomades.

Au sein du COMESA, un projet de Cadre stratégique pour la sécurité alimentaire dans les zones pastorales a été publié à la fin de 2009, conformément au pilier 3 du Programme de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Ce cadre stratégique propose une harmonisation régionale des politiques nationales visant à soutenir les mouvements régionaux d'éleveurs nomades pour permettre une utilisation efficace des écosystèmes dans les terres de parcours transnationaux, et pour promouvoir le commerce du bétail. Ces approches relèvent du mandat général du COMESA concernant l'intégration économique et la libre circulation des personnes, des biens et des services dans la région COMESA. La politique du COMESA prévoit également un cadre pour les investissements équilibrés dans le commerce du bétail domestique et régional d'exportation provenant des zones pastorales.

Dans la zone de l'IGAD, un Cadre politique régional de la santé animale a été finalisé en fin 2009 qui, bien que pas directement axé sur le pastoralisme, est très pertinent pour les grandes zones pastorales des États membres de l'IGAD.

La régionalisation comporte aussi des risques, surtout si les nouvelles politiques ne sont pas bien mises en œuvre. La libre circulation transfrontalière des biens et des personnes peut contribuer à l'insécurité, et à la propagation des maladies animales et humaines (en particulier le VIH / sida), si des mesures de contrôle appropriées et adéquates ne sont pas mis en place et mis en œuvre de manière efficace.

3.3 Politiques pastorales contemporaines et les défis du développement

Malgré des progrès considérables autour des politiques d'appui, les éleveurs continuent à souffrir de l'isolement culturel et spatial, et de la marginalisation politique dans de nombreux pays africains. Les indicateurs de développement humain et de sécurité alimentaire restent faibles, et la fourniture de services publics dans les zones pastorales est encore et généralement beaucoup plus faible que dans d'autres domaines d'un pays donné. Les infrastructures de base sont également en arrière par rapport à d'autres domaines, et ensemble avec la prestation des services, elles sont relativement coûteuses à fournir et à maintenir dans les grandes zones pastorales reculées. Les conflits continuent à avoir un impact majeur sur le bien-être humain et entravent le développement économique.

3.3.1 Les conflits

Dans certaines régions et pays, divers types de conflits continuent d'avoir des répercussions directes sur les éleveurs par le fait de la violence physique et des dommages à l'infrastructure, et des impacts indirects, tels que les investissements limités du secteur privé en raison de l'insécurité. En effet, de nombreux analystes considèrent les conflits comme la contrainte majeure au développement dans les zones pastorales. Dans l'ensemble, à travers l'Afrique de l'Est, de l'ouest et du centre, on trouve de nombreux exemples de conflits de longue durée et de leurs effets. L'on note que les principales victimes des conflits armés ne sont pas des combattants mais des civils, et parmi les civils, ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus. Les abus tels que l'enlèvement d'enfants, l'utilisation des enfants soldats, le viol et les mariages forcés sont largement identifiés. Lorsque les éleveurs nomades fuient les conflits, ils peuvent se retrouver pendant longtemps dans des camps de personnes déplacées, ou dans des zones où ils sont confrontés à de nouvelles tensions puisqu'ils sont en concurrence pour des ressources avec les agriculteurs résidents. Ces problèmes sont exacerbés par un accès facile aux armes légères modernes. Dans une certaine mesure, les conflits et la pauvreté sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Par exemple, les jeunes hommes sans bétail qui veulent se marier, peuvent être plus susceptibles de raid de bétail en provenance d'autres régions ou recourir au banditisme.

Par conséquent, la paix et la sécurité reste fondamentales pour la protection et le développement du pastoralisme en Afrique. Un des défis politiques est la position des éleveurs et leur mobilité dans les zones reculées, souvent sur les frontières des États. Par conséquent, les éleveurs peuvent être considérés comme contributeurs aux conflits et à l'insécurité, par exemple, par leur soutien aux groupes d'insurgés armés ou aux auteurs de crimes organisés. De même, bien que les mouvements pastoraux

aient une forte justification économique et écologique, ces avantages sont facilement dépassés par les préoccupations de sécurité nationale. Comme cela est proposé dans le cadre politique, le dialogue avec les communautés pastorales est au cœur du processus d'amélioration de la sécurité, de même que l'intégration des zones pastorales dans les politiques générales et les plans de développement.

3.3.2 Les tendances démographiques

En général, la croissance démographique dans les zones pastorales est estimée à 2,5 à 3,5 % par an, ce qui équivaut à un doublement de la population tous les 25 à 35 ans. Les analyses historiques montrent que, globalement, les zones pastorales sont incapables d'absorber ou de soutenir une population humaine croissante et qu'à un certain moment, lorsque la population augmente, les gens en « excès » s'éloignent du pastoralisme comme mode de vie et moyen de subsistance. Ces facteurs d'incitation dans les zones pastorales peuvent se combiner avec les facteurs d'attraction des centres urbains, qui peuvent offrir des modes de vie alternatifs et moins risqués ou plus faciles et les possibilités d'emploi. Les villes ont aussi tendance à offrir une meilleure éducation et des services de santé. Comme les gens quittent le pastoralisme, les autres restent dans le système et continuent d'élever le bétail comme principal moyen de subsistance. Dans ce cadre, le pastoralisme survit en partie parce qu'il y a peu d'alternatives de modes de vie dans les zones arides et semi-arides. Toutefois, dans les zones à pluviométrie relativement élevée, avec l'option de production agricole, les éleveurs subissent une pression croissante des agriculteurs et en l'absence de régime foncier, ils perdent leurs terres et leur mode de vie.

En théorie, la création d'emplois dans les zones pastorales pourrait être liée à l'exploitation commerciale des ressources naturelles comme le pétrole, les minéraux ou de gaz naturel. Cependant, et très souvent, les zones pastorales restent inexploitées (par exemple en raison de l'insécurité) ou bien, même lorsque les investissements ont lieu, peu d'emplois reviennent aux éleveurs (par exemple en raison du faible niveau d'éducation) et les recettes sont rarement réinvesties localement. Ces tendances provoquent des haines et dans bien des fois, des conflits se déclenchent.

Comme la population humaine croît dans les zones pastorales, les effets des catastrophes naturelles ou autres sont amplifiés puisque le plus grand nombre de personnes est touché. Diverses stratégies de subsistance potentiellement dangereuses sont utilisées par ceux qui échouent au pastoralisme. Ces stratégies comprennent: l'utilisation non durable des ressources naturelles, comme le fait de couper des arbres pour la production et la vente de charbon de bois, l'envoi des filles pour travailler comme domestiques dans les villes, les exposant ainsi au risque d'abus, l'engagement dans le commerce de contrebande, et d'autres activités criminelles telles les « razzias de bétail organisé » ou le banditisme.

Les tendances démographiques sont très liées à d'autres tendances dans les zones pastorales, en particulier la perte des terres de parcours et la commercialisation de la production animale. Les zones pastorales de « grande exportation » et les zones de bétail relativement commerciales du Soudan et de la Somalie par exemple, sont caractérisées par un transfert progressif de cheptels des petits éleveurs ou éleveurs les plus pauvres aux grands ou plus riches éleveurs, ce qui fait que les premiers sortent du pastoralisme et les derniers voient l'expansion de leurs troupeaux et vendent plus d'animaux dans les marchés d'exportation. De même, les éleveurs les plus riches et les plus politiquement connectés sont en mesure de créer des enclos privés sur les parcours, ce qui limite encore la productivité et la croissance des troupeaux des éleveurs les plus pauvres ou plus petits.

Cet englobement de petites unités de production par les grandes unités est le caractère typique du développement agricole au niveau mondial, et dans les zones pastorales il contribue à la misère pastorale et à l'émigration.

En Afrique du Sud, la population pastorale semble être en augmentation en raison des efforts du gouvernement visant d'apporter le développement dans les zones pastorales. Les communautés pastorales sont en train de conserver les traditions de l'élevage extensif et de propriété commune des pâturages.

3.3.3 Les tendances mondiales

Les nouvelles tendances mondiales entraînent à la fois des menaces et des opportunités pour les éleveurs africains. Certaines de ces tendances sont à long terme et prévisibles, tandis que d'autres sont imprévisibles et se manifestent par des chocs.

Ces tendances sont les suivantes:

- la mondialisation des marchés et les tendances dans les normes internationales et le secteur privé, régissent le commerce des produits de l'élevage;
- la décentralisation et la localisation;
- l'amélioration des technologies de la communication;
- l'augmentation des prix alimentaires et les crises financières;
- l'urbanisation croissante;
- les migrations internationales et les transferts de fonds;
- la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et l'insécurité;
- les maladies nouvelles et émergentes;
- le changement climatique.

a) La mondialisation et l'évolution des marchés et des tendances mondiales

La mondialisation des marchés et du commerce s'accompagne des normes internationales de plus en plus strictes, en matière de qualité, de sécurité alimentaire et de lutte contre les maladies. Pour l'Afrique dans son ensemble, ces tendances sont souvent considérées comme problématiques et des obstacles à l'accès aux marchés internationaux de la viande, lesquels peu de pays autres que le Botswana ont pu franchir. Toutefois, l'accès aux marchés lucratifs d'Europe implique également des questions de compétitivité et de qualité. Dans le cas de l'accès aux marchés européens, les pays africains auraient besoin de rivaliser avec les exportateurs de viande bien établis, à grande échelle et politiquement habiles comme ceux de l'Argentine et du Brésil.

Une considération aussi importante est le fait que malgré la hausse des normes internationales, les exportations de bétail et de viande provenant de pays comme le Soudan, la Somalie et l'Éthiopie sont en augmentation. Ces tendances indiquent que les normes sur la sécurité alimentaire et la lutte contre les maladies ont tendance à être compensées par les questions de la demande et des prix, avec le fait que le commerce s'exerce sur la base d'accords bilatéraux entre les pays. Si s'en est ainsi, il y a encore des opportunités considérables pour les producteurs africains dans le cadre de l'exportation du bétail ou de la viande, tant au Moyen-Orient et que dans d'autres régions. De même, l'urbanisation en Afrique offre des opportunités pour le commerce intérieur et régional.

b) Décentralisation et localisation

Les processus de décentralisation et de localisation qui sont en cours dans de nombreuses régions de l'Afrique sont d'importantes avancées ayant des implications multiples pour le développement pastoral. Entre autres objectifs, elles sont destinées à porter les questions de développement plus près des gens. Celles-ci ont atteint les résultats escomptés lorsqu'elles ont été jumelées avec le pouvoir de décision et les ressources correspondantes. Les problèmes de renforcement des capacités doivent être traités si les processus de décentralisation politique se doivent d'apporter un changement et un développement durables.

c) Amélioration des technologies de la communication

Bien que de nombreuses avancées dans les technologies de communication n'ont pas encore atteint les zones pastorales, il n'est guère de doute que l'expansion des réseaux de téléphonie mobile et la possession de téléphones mobiles est très bénéfique pour les éleveurs. Les éleveurs nomades sont de mieux en mieux informés sur les événements politiques locaux et internationaux, ils sont mieux en mesure d'accéder aux informations du marché, et peuvent communiquer plus rapidement et plus facilement avec les proches et les commerçants, y compris au niveau international. Les systèmes qui se développent autour des transferts de fonds et des migrations sont également appuyés par les communications par téléphone mobile. Le secteur privé est en train d'explorer le plus d'options pour la prestation des services financiers, y compris les banques, via les téléphones portables, avec des systèmes déjà en place dans certains pays. Il s'ensuit que les politiques nationales sur le secteur de la communication sont très pertinentes pour le développement des zones pastorales.

d) Hausse du prix des aliments et crises financières

Entre Mars 2007 et Mars 2008, les prix mondiaux des aliments ont augmenté en moyenne de 43 %. Pendant cette période, les prix du blé, du soja, du maïs et du riz ont augmenté de 146 %, 71 %, 41 %, et 29 % respectivement. Sans aucun doute, la hausse des prix d'aliments a contribué à une augmentation significative de l'insécurité alimentaire dans le monde entier, en particulier parmi les populations les plus pauvres.

Ces hausses des prix alimentaires ont touché les éleveurs nomades parce que, dans une année type, ils ont besoin d'acheter pour combler le plus gros de leurs besoins alimentaires qui est sous forme de céréales. Pour certains éleveurs les plus pauvres, jusqu'à 85 % des besoins alimentaires sont satisfaits par l'achat direct, ce qui signifie que la hausse des prix des denrées alimentaires a un impact direct sur la sécurité alimentaire. Bien que les prix alimentaires aient commencé de tomber en mai 2009 en raison de diverses interventions, ils demeurent élevés dans la plupart des pays. Les crises alimentaires résultant des effets combinés de l'insécurité alimentaire chronique et des niveaux élevés des prix alimentaires, a persisté dans 31 pays.

En réponse à la crise des prix alimentaires, certains pays africains ont eu recours au développement de l'agro-industrie qui nécessite de vastes superficies. De même, les pays étrangers investissent dans l'agro-industrie en Afrique comme un moyen de garantir un approvisionnement alimentaire national. Les cas de grandes acquisitions de terres à grande échelle dans les zones pastorales ont été signalés par rapport à cette tendance, ajoutant ainsi une autre cause de la perte de terres à la liste des problèmes rencontrés par les éleveurs.

La plus récente crise financière mondiale a probablement eu moins d'impact direct sur les éleveurs nomades, mais les effets indirects comprennent la réduction des investissements du secteur privé, l'expansion limitée des services bancaires dans les zones pastorales, et des réductions de l'aide humanitaire ou de l'aide au développement.

e) Urbanisation

L'urbanisation est liée à la fois à des problèmes et à des opportunités pour les éleveurs. Les centres urbains attirent les gens, surtout les jeunes, loin des zones pastorales ; réduisant de ce fait le nombre de personnes disponibles dans la population pastorale. Malheureusement, les faibles niveaux d'éducation et d'alphabétisation dans les zones pastorales signifie que les migrants urbains sont plus susceptibles de trouver un emploi faiblement rémunéré, exigeant peu de compétences et les exposant plus au risque d'exploitation. Pour les personnes issues de milieux pastoraux qui trouvent du travail, les envois de fonds à leurs familles sont une source importante de revenus.

Pour ceux qui restent dans le pastoralisme, notamment les éleveurs relativement riches et ayant de plus grands troupeaux, la croissance des villes offre des possibilités économiques. Une telle croissance est généralement associée à une population à revenu intermédiaire en expansion, et leurs revenus augmentent, tout comme la demande pour les produits animaux tels que la viande et le lait. En supposant que l'infrastructure de base telle que les réseaux de téléphonie mobile et les routes soient en place, les éleveurs peuvent bénéficier d'une demande croissante de leurs produits. Les tendances de l'urbanisation ne sont pas limitées aux pays africains. La hausse des exportations de bétail de la Somalie, du Soudan et de l'Éthiopie s'explique en partie par les marchés en croissance aux Etats du Golfe, qui sont liés à l'expansion des villes et des populations à revenu moyen dans ces pays.

f) Les migrations internationales et les transferts de fonds

Certaines zones pastorales de l'Afrique, en particulier celles situées sur de longues côtes marines, ont une longue histoire d'émigration pour trouver du travail à l'étranger et envoyer des fonds chez soi, qui date des années 1940. Plus récemment, des conflits majeurs dans certaines zones pastorales ont conduit à un grand nombre de personnes qui fuient la violence et la persécution, avec une forte émigration internationale formelle et informelle dans les pays européens, vers les États-Unis, le Canada et ailleurs. Ces tendances sont bénéfiques en termes d'envois de fonds, mais aussi peuvent avoir des conséquences, car ce sont souvent les personnes les plus riches, instruites et mieux connectés qui migrent et qui, dans une certaine mesure, représente une forme de fuite des cerveaux en termes de compétences entrepreneuriales et d'éducation. En outre, il ya les conséquences sociale considérables d'éclatement permanent des familles.

g) La lutte contre le terrorisme, le crime organisé et l'insécurité

Les attaques terroristes contre les États-Unis en Septembre 2001 ont provoqué des modifications apportées à la politique étrangère des États-Unis et dans d'autres pays, qui, en résumé, ont détourné les objectifs de l'aide au développement vers des objectifs de sécurité intérieure des Etats donateurs. Ces changements ont des implications pour les programmes d'aide dans certaines zones pastorales, parce que dans certains cas, ces zones ont été perçues comme hébergeant des terroristes, où les jeunes étaient mécontents au risque d'être recrutés par des terroristes ou des groupes religieux

extrémistes. Certaines zones pastorales ont assisté à une combinaison de programmes d'aide et des interventions directes de «développement» des forces militaires étrangères, dans le but d'influencer locales allégeances politiques.

h) Les maladies nouvelles et émergentes

Globalement, les facteurs tels que l'augmentation du volume des voyages internationaux, le commerce des produits agricoles, l'intensification des systèmes de production animale, l'urbanisation et la croissance démographique, le changement climatique, et les conflits entraînent des inquiétudes sur les risques de maladies nouvelles ou émergentes, en cas de pandémie. La pandémie du VIH / sida est la preuve que de nouvelles maladies peuvent en effet apparaître et se propager rapidement, alors que la grippe aviaire qui a eu un impact bien moindre sur la santé humaine, continue à recevoir beaucoup d'attention internationale. Jusqu'à présent, les zones pastorales ont sans doute été moins touchés par le VIH / sida que les autres plus densément peuplées, mais les statistiques sur la prévalence sont limitées. Avec la croissance urbaine des réseaux de migration, le commerce et la route, les risques pour les éleveurs nomades sont clairs, lorsqu'on sait que ces zones ont généralement des services de santé très faible.

i) Le changement climatique

Les systèmes de production pastoraux ont évolué au fil des générations pour répondre à la variabilité marquée des précipitations, et ont utilisé la principale stratégie de mobilité pour accéder à l'eau et aux ressources limitées de pâturage dans les grands écosystèmes. Parmi les stratégies supplémentaires on peut inclure l'élevage de différentes espèces de bétail, l'utilisation de différents types de végétation, ceci parce que chaque espèce a des exigences différentes d'arrosage. Au cours des décennies avant que le changement climatique ait été reconnu comme un phénomène mondial, les éleveurs traitaient sélectivement leur bétail en mettant l'accent sur des aspects tels que la résistance à la sécheresse et la production laitière. Ils avaient également modifié la composition de leurs troupeaux au regard des tendances de précipitations et autres, telles que les possibilités de marché. Le pastoralisme s'est adapté à des périodes plus sèches et aux périodes humides, aux changements dans les risques de maladie, et aux conflits.

En Afrique, les évaluations du changement climatique sont en soi très variables, avec des évaluations différentes prévoyant des scénarios climatiques et des résultats connexes très différents. Pour les zones pastorales, les systèmes météorologiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel dépendent des systèmes différents de ceux qu'on trouve en Afrique de l'Est, ce qui signifie qu'il est difficile de généraliser sur les questions de changement climatique et du pastoralisme en Afrique. En outre, alors que certains analystes affirment que la sécheresse s'aggrave dans les zones pastorales, il est également important de distinguer entre la sécheresse telles que définies par rapport aux précipitations, et la sécheresse telles que définies par son impact sur les moyens de subsistance de l'homme. Lorsque le consensus existe, il est plus ancré sur l'impact croissant de la sécheresse sur les éleveurs nomades qui à son tour, peut être expliquée par l'augmentation de la population humaine, la diminution du bétail parmi les plus pauvres bergers, et la baisse de l'accès aux pâturages productifs.

Au niveau des politiques, il est important de reconnaître la capacité d'adaptation considérable du pastoralisme, lorsque les éleveurs nomades sont habilités à exercer l'élevage mobile, ce qui signifie en revanche, des moyens de sécurité d'accès aux pâturages suffisants. En cas de conditions climatiques

plus sèches ou plus humides, les éleveurs nomades savent ajuster la composition du troupeau et planifier les migrations. En réfléchissant plus, la politique devrait soutenir la recherche et le dialogue entre les parties prenantes sur le rôle des parcours pastoraux dans la séquestration du carbone, et les possibilités d'échange de carbone si les zones pastorales sont conservées et gérées avec ce but à l'esprit.

4. PRINCIPES DIRECTEURS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES

Tout en utilisant la description du pastoralisme prévue dans la section 2, et l'analyse des questions de politique à la section 3, cette section présente le cadre politique avec un ensemble de stratégies pour atteindre les objectifs de celui-ci. Le cadre est structuré autour de trois entités principales: un ensemble de principes directeurs et intersectoriels; deux principaux objectifs et les stratégies qui s'adressent à chacun des objectifs.

4.1 Principes directeurs

4.1.1 Reconnaître les droits des éleveurs nomades

Le cadre reconnaît explicitement les droits des éleveurs nomades, et la nécessité d'assurer la sécurité, les services, les infrastructures et les possibilités économiques dans les zones pastorales qui sont comparables à des zones non-pastorales. Ce principe est développé en tant que réponse aux niveaux élevés de conflit dans les zones pastorales, et aux faibles niveaux des services de base, parmi lesquels la santé et l'éducation qui sont des préoccupations particulières. Il reconnaît en outre que, sous les grands défis de la santé et de l'éducation, il y a un ensemble de barrières spécifiques d'accès aux services pour les femmes et les filles. Le principe s'aligne directement aux conventions internationales et aux lois relatives aux droits, y compris le droit des peuples à la protection contre la violence, le droit de gagner sa vie par ses propres choix, et les droits à l'éducation et la santé.

4.1.2 Processus et aspects politiques

Le cadre met en évidence les processus nécessaires pour s'assurer des améliorations dans le capital politique, économique et social des éleveurs. Ce principe porte sur des questions de représentation et de voix, et les processus pour améliorer le dialogue et la compréhension entre les éleveurs nomades et les responsables politiques. Il reconnaît en outre les questions de gouvernance, le rôle des institutions traditionnelles et l'inclusion active des femmes pastorales et les hommes dans les processus de réforme politique et législative. Une meilleure compréhension de l'économie du pastoralisme par les décideurs politiques est essentielle au processus politique.

4.1.3 Pastoralisme comme mode de vie et système de production

Le cadre appuie le pastoralisme comme un mode de vie et un système de production. Il soutient une approche multisectorielle et coordonnée pour protéger et développer le capital humain, social, financier, naturel et physique. La notion de soutien au développement basé sur l'élevage est implicite dans ce principe tout en appuyant simultanément l'amélioration des services pertinents et des infrastructures de base.

4.1.4 Importance de la mobilité stratégique

Le cadre est explicite par rapport à son plaidoyer pour la mobilité stratégique pastorale. Il reconnaît que la mobilité est à la base de l'utilisation efficace et la protection des terres de parcours, et que la mobilité est la clé de l'adaptation appropriée aux tendances climatiques et autres. Le principe se reflète dans les stratégies pratiques d'encadrement, telles que la garantie d'accès aux pâturages pour les éleveurs, grâce à l'appui des politiques et de la législation foncières, et au développement des politiques régionales pour permettre les mouvements et le commerce régionaux du bétail.

4.1.5 Importance des approches régionales

Il est pertinent par rapport à tous les quatre principes qui précèdent de reconnaître que le pastoralisme a un potentiel particulier de bénéficier d'approches régionales pour la réforme des politiques et l'harmonisation. Ce potentiel découle de la nature transfrontalière de nombreuses communautés pastorales, et s'intègre bien avec les cadres stratégiques existants ou émergents du CER.

4.1.6 Gestion des risques

L'aggravation des effets des catastrophes naturelles, notamment les sécheresses, contribue à l'augmentation du niveau de la misère dans les zones pastorales. Bien que les approches de gestion de la sécheresse basées sur le risque, telles que la gestion du cycle de sécheresse, ont été développées il y a plusieurs années en Afrique de l'Est, ces approches n'ont pas été institutionnalisées. Les interventions d'aide d'urgence à la sécheresse sont toujours dominées par l'aide alimentaire. Le cadre politique vise à promouvoir la gestion des risques plutôt que d'intervention d'urgence pour les zones pastorales.

4.1.7 Reconnaissance et renforcement des processus politiques existants

La politique sur le pastoralisme a beaucoup évolué au cours de multiples années avec d'abondantes expériences négatives et positives dont on peut profiter. Le cadre stratégique de l'UA reconnaît la nécessité d'incorporer et d'appuyer les politiques existantes ou émergentes au niveau national ou régional, lesquelles, à divers degrés, visent toutes à: renforcer la représentation politique des pasteurs hommes et femmes, intégrer la politique de développement de l'élevage dans les cadres politiques régionaux et nationaux, promouvoir la conclusion durable des conflits, confirmer les modèles alternatifs de prestation de service dans les régions d'élevages, à maximiser l'efficacité de la production du bétail en facilitant le mouvement du bétail et en sécurisant l'accès aux grands pâturages, gérer les risques en institutionnalisant la gestion de la sécheresse et en appuyant la commercialisation du bétail et de ses produits.

4.1.8 La mise à jour du cadre politique

La structure politique reconnaît que l'élevage est en train de se convertir face à des tendances complexes dont certaines sont prévisibles alors que d'autres ne le sont pas. En tant que nouvelle structure, il est prévu qu'au cours des temps la politique sera mise à jour pour intégrer les tendances et les possibilités émergentes ainsi que les leçons apprises dans l'application de la structure. Le principe de l'engagement des éleveurs

dans le développement de la politique (sous section 4.1.2) est considéré comme un élément essentiel dans le processus de révision de la structure.

4.2 Le cadre des objectifs et des stratégies

Les objectifs du cadre politique sont organisés autour de deux domaines principaux.

- Le cadre reconnaît d'abord la nature complexe et multidimensionnelle de l'élevage, mais aussi les lacunes de la gouvernance et des politiques y compris l'inadéquation de ces dernières dans certains cas ainsi qu'une faible coordination politique. C'est un ensemble d'obstacles politiques fondamentaux qui peuvent être liés à l'incompréhension de l'élevage en tant que mode de vie et système de production, et en retour, est traduit dans la sous représentation des éleveurs dans les processus de réformes législatives et politiques. Par conséquent, le premier objectif du cadre touche aux questions de la représentation politique des éleveurs, de la légitimité de leurs institutions traditionnelles, de l'engagement du gouvernement en matière des politiques qui leurs sont favorables, de l'intégration de ces politiques dans les structures nationales, du rôle et des droits des femmes ainsi que des questions qui sont connexes.
- Deuxièmement, un domaine plus spécifique traitant de l'activité économique fondamentale dans les régions élevages – la production du bétail – et les approches visant à protéger, à développer les ressources du bétail et à mieux intégrer le commerce de bétail et de leurs produits dans les marchés domestiques, régionaux et internationaux. Cet objectif orienté vers le bétail dans la structure renforce l'importance de la circulation du bétail pour un usage efficace des grands pâturages, de la logique économique et écologique en permettant le déplacement interne et régional. L'objectif porte aussi sur l'exigence d'approches fondées sur les risques dans la gestion de la sécheresse dans les zones d'élevage et des stratégies connexes en vue de protéger les ressources essentielles de bétail pendant la sécheresse en tant que méthode pour encourager un rétablissement rapide à la suite de la sécheresse.

Objectif 1

Défendre et protéger les vies humaines, les moyens de subsistance et les droits des éleveurs, s'assurer de l'engagement continental en faveur du développement politique, social et économique des communautés d'éleveurs ainsi que de leurs régions.

Cet objectif met l'accent sur les processus de renforcement institutionnel, politique et d'appui à la bonne gouvernance en vue de:

- Reconnaître d'avantage le rôle de l'élevage dans le développement.
- Montrer un engagement plus solide en faveur de la politique de développement de l'élevage et du soutien budgétaire y relatif.
- Intégrer entièrement les questions relatives à l'élevage dans les procédures de prise de décision au niveau national et régional.
- Reconnaître la légitimité des institutions traditionnelles des éleveurs.
- Renforcer le rôle et les droits des femmes dans les communautés d'éleveurs.
- Intégrer les questions relatives aux éleveurs dans les programmes de réduction de la pauvreté.
- Veiller au soutien politique des méthodes principales de prestations de services conçues spécialement en faveur des régions d'élevage.

Stratégie 1.1 Reconnaître le rôle du pastoralisme dans le développement

Tel que décrit dans la section 2.3, le pastoralisme apporte de grandes contributions économiques aux pays africains mais celles-ci ne sont pas toujours entièrement comprises ou reconnues dans la politique de développement national des politiques des régions d'élevage. Les éleveurs utilisent les rares ressources végétales et d'eau disponibles dans les régions arides et semi-arides hostiles pour produire de la viande, du lait et d'autres produits d'animaux. L'élevage contribue à la protection et au maintien de certaines ressources nationales qui existent dans ces écosystèmes. Cependant, les éleveurs vivent dans d'énormes angoisses et constituent la portion la plus vulnérable de la population Africaine. Les politiques orientées vers le développement des populations d'éleveurs insistent souvent sur les aspects techniques tout en délaissant les mesures sociales, économiques, environnementales et politiques essentielles qui auraient pu renforcer les capacités de leurs communautés à mieux gérer leurs ressources pour leur propre gain et celui des pays concernés.

Alors que certains progrès à l'égard des politiques favorables à l'élevage sont évidents tant au niveau national que régional, il est toujours absolument nécessaire d'améliorer la compréhension de l'élevage africain en ce qui concerne sa logique économique et écologique et le droit des éleveurs d'accéder à leurs terres et de poursuivre le gagne pain de leur choix.

Le processus pour parvenir à une vision commune de l'élevage en Afrique suppose deux essentiels processus. Le premier consiste en un dialogue franc entre le gouvernement et les éleveurs, la représentation politique des ceux-ci, l'engagement avec leurs dirigeants et la société civile et l'organisation de forums à des niveaux différents, de l'échelle local au régional. Le deuxième est la nécessité de soutenir le dialogue avec une analyse économique actualisée qui révèle l'exacte valeur économique de l'élevage et qui aide le gouvernement à classer l'élevage par rapport aux autres systèmes d'exploitation de la terre, autres modes de subsistance productifs et secteurs.

Stratégie 1.2 Garantir l'engagement au développement de la politique pastorale

Les dirigeants Africains, par le biais de l'UA, ont manifesté leur engagement d'assumer ensemble la responsabilité dans le renforcement des mécanismes pour la promotion de la paix et de la sécurité, des valeurs communes, de la coopération/partenariat et du développement ainsi que du renforcement institutionnel. L'engagement de l'UA en faveur de l'éradication de la pauvreté absolue en Afrique y compris dans les communautés d'éleveurs est également avéré en considération des nombreuses initiatives. Celles-ci comprennent le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) avec ses objectifs à long terme qui incluent l'éradication de la pauvreté démesurée en Afrique et le positionnement des pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durable grâce à l'arrêt sa marginalisation dans le processus de la globalisation.

Par ailleurs, en tant que membres de l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements africains se sont aussi engagés à mettre en place les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans lesquelles est notamment inclus l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, l'assurance de l'éducation primaire pour tous, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes, la préservation durable de l'environnement ainsi que la promotion d'un partenariat mondial pour le développement. Ces objectifs ont une grande impor-

tance pour les communautés d'éleveurs. La réalisation de ces objectifs exige une plate forme politique qui constituera la fondation pour:

- i. Un engagement continental au développement politique, social et économique des régions et des communautés d'éleveurs.
- ii. Le renforcement de la part du secteur de l'élevage dans l'économie nationale, régionale et continentale.

L'attestation d'un véritable engagement envers la politique d'élevage exige des changements d'attitude envers l'élevage et la prise de conscience de la nécessité de:

- i. Abandonner les fausses conceptions selon lesquelles l'élevage est un système archaïque de production de bétail et les malheurs des éleveurs sont provoqués par eux-mêmes parce qu'ils préfèrent maintenir un mode de vie traditionnel périmé
- ii. Accepter les innombrables aspects positifs de l'élevage et les intégrer dans les stratégies nationales et sous-régionales de développement – tel que décrit en détail dans la stratégie 1.1 plus haut.

Les parties prenantes concernées par le développement de la politique de l'élevage devraient aussi échanger les mesures y compris les actions affirmatives qui pourraient:

- i. Assurer une distribution équitable des ressources nationales à toutes les portions de la société y compris les communautés d'éleveurs;
- ii. Améliorer l'allocation budgétaire pour remédier à la marginalisation des communautés d'éleveurs;
- iii. Institutionnaliser le suivi et l'évaluation participative de la mise en œuvre de ces mesures.

Sous le point (ii) ci-dessus, il est important que les gouvernements africains et les organisations régionales permettent que l'investissement public dans les zones d'élevage augmente d'une façon qui soit au moins proportionnelle à son importance économique. Il faut rappeler que les Ministres chargés de l'Agriculture, des Terres et de l'Elevage ont recommandé une allocation budgétaire au secteur de l'élevage d'au moins 3 pour cent de l'investissement public.

La résolution et la gestion des conflits est l'un des problèmes principaux à l'origine de l'initiative politique de l'UA en faveur de l'élevage. Le règlement et la gestion efficace des conflits exigent:

- i Une juste identification des causes de conflit, telle que la réduction ou le manque de ressources,
- ii Une réponse immédiate,
- iii Le consentement et l'appui des mécanismes traditionnels de gestion des conflits,
- iv. Un travail de sensibilisation dans le domaine de la législation et des règlements nationaux en vigueur.

Stratégie 1.3 Intégrer les questions pastorales dans les mécanismes de prise de décision

Le développement pastoral implique de nombreux sujets, notamment:

- i. L'accès équitable à la terre, à l'eau, aux capitaux et aux ressources technologiques,
- ii. L'accès équitable aux services, en particulier à l'éducation, à la santé animale et humaine, à la communication et aux finances,
- iii. L'augmentation de la valeur du bétail et la préservation des écosystèmes pastoraux,
- iv. L'accès au marché et aux services pour les produits de l'élevage,
- v. Une plus grande participation des populations d'éleveurs dans la prise de décision et dans les débats politiques,
- vi. La centralisation du pouvoir collectif des éleveurs et de leurs organisations.

L'intégration judicieuse de ces questions dans les stratégies nationales et régionales de développement va contribuer à ramener la paix et la sécurité sur les terres et les communautés des éleveurs en empêchant les conflits liés à la concurrence au sujet des rares ressources et en réduisant le risque des éleveurs marginalisés et frustrés qui tentent par la violence d'obtenir des ressources ou une influence politique. Les processus de prise de décision politique devraient favoriser des approches multidimensionnelles et éviter les méthodes caractéristiques du secteur dans l'élaboration de politique, cela demande une forte coordination au sein du gouvernement.

L'intégration de la politique de l'élevage avec celle relative à la terre, les stratégies de gestion des ressources naturelles et les programmes de réduction de la pauvreté seraient d'une importance particulière à cet égard, mais non exclusive.

Stratégie 1.4 Reconnaître la légitimité des institutions pastorales indigènes

Les pasteurs sont confrontés au défi d'adaptation aux changements socio-économiques et culturels consécutifs à la mondialisation et aux questions émergentes telles que la pression démographique, la limitation de l'accès aux grands pâturages libres, l'augmentation du prix des produits alimentaires, les crises financières et d'autres tendances. Cette situation impose le défi d'allier tradition et modernité dans l'élaboration des politiques de l'élevage. A cet effet, la situation réclame:

- i. La reconnaissance par les autorités nationales et locales de l'importance du rôle de leadership pastoral traditionnel et des structures en matière de gouvernance, y compris la résolution des conflits, la gestion de la propriété foncière et de la mobilité, et la facilitation des interactions entre les éleveurs et les autres groupes d'intérêt tels que les agriculteurs;
- ii. La nécessité de remédier aux rigidités séculaires dans les croyances et les structures traditionnelles, qui sont discriminatoires à l'égard des femmes;
- iii. Créer et améliorer ainsi les droits des autochtones aux ressources pastorales de la terre, des pâturages et de l'eau;
- iv. La nécessité de reconnaître les droits légitimes des éleveurs sur les terres pastorales en leur accordant la propriété commune des terres sur une base prioritaire.

À cet égard, les éleveurs doivent toujours être convenablement indemnisés et/ou leur consentement doit être requis en cas d'expropriation de leurs terres pastorales communes pour la production de bioénergie, le développement des gisements pétrolifère et minéraux, et de construction des infrastructures socio-économiques essentielles par exemple, les routes, les lignes de télécommunication, les lignes de distribution d'énergie, les établissements de santé et d'éducation, ou toute autre infrastructure d'intérêt public.

Il est important de noter les mesures positives prises dans ce sens aux niveaux continental, régional et national. À cet égard, *le Cadre de référence et d'orientations des politiques foncières en Afrique*, adoptée en Juillet 2009 par l'Assemblée des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UA est un repère clé de référence et inclus des mesures visant à améliorer les arrangements fonciers autochtones.

Stratégie 1.5 Renforcer le rôle et les droits des femmes dans les communautés pastorales

Dans presque toutes les communautés pastorales africaines, les femmes jouent traditionnellement un rôle important dans l'élevage, la transformation du lait, la vente de produits laitiers et le main-

tien des ménages. Pourtant, elles n'ont pas des biens de valeur, elles sont les moins éduquées, elles sont exclues des processus de prise de décisions et de gestion ainsi que d'allocation des ressources. En conséquence, elles bénéficient le moins de l'élevage. Les mesures d'intervention politiques n'ont particulièrement pas abordées ce déséquilibre en créant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes dans la prise de décision. Au cours de l'élaboration des politiques, les considérations de parité des sexes doivent être pris en compte en s'assurant de ce que les femmes aient des droits égaux en matière d'éducation, d'accès et d'appropriation des biens, d'accès aux ressources et de participation active au développement y compris dans le maintien de la paix. L'égalité de droits à l'héritage pour les femmes doit être strictement respectée. Les mesures relatives au droit des femmes en matière de propriété foncière et d'héritage en Afrique indiquées dans *le Cadre de référence et d'orientations des politiques foncières en Afrique* de l'UA devraient être absolument appliquées dans ce cas.

Stratégie 1.6 Intégrer des questions pastorales dans les programmes de lutte contre la pauvreté

a) La nécessité de briser le cycle de la pauvreté persévérante dans les communautés pastorales

Même si des efforts appréciables sont faits pour améliorer les défis auxquels sont confrontés les communautés pastorales, celles-ci sont toujours confrontées à des niveaux alarmants et augmentant de vulnérabilité et de pauvreté, d'insécurité prolongée et sévère, d'isolement spatial et de marginalisation politique. La persévérance de la pauvreté dans les communautés pastorales indique l'impuissance de la majorité des pays africains de répondre aux besoins fondamentaux des communautés pastorales. Des programmes de développement élargis et équilibrés, bien conçus et mis en œuvre dans l'intérêt de toutes les portions de la population, peuvent contribuer à éradiquer l'extrême pauvreté.

b) Faire du développement pastoral une partie intégrale du développement durable

La nécessité de reconnaître l'élevage en tant que part de la politique africaine de développement politique, économique et culturel été démontré dans le présent document. Sur le plan économique, les éleveurs produisent des quantités très importantes de produits d'origine animale, et contribuent considérablement au commerce du bétail. Ils s'adaptent aux changements économiques et de l'environnement, en s'appuyant sur l'efficacité des systèmes traditionnels de gouvernance et de protection sociale. Pour profiter de ces aspects positifs de l'élevage, une gouvernance appropriée et un environnement politique favorable est nécessaire.

Dans le domaine des priorités politiques il est particulièrement indispensable d'éclaircir les droits de propriété dans les régions d'élevage. Ceci est détaillé dans la stratégie 2.1 ci-dessous, et il est déterminant non seulement pour les éleveurs femmes et les hommes mais aussi pour les investisseurs commerciaux étrangers ou locaux, dont certains cherchent à s'engager dans l'élevage ou dans l'exploitation des gisements de pétrole et des minerais. La possibilité de garantir l'accès aux ressources foncières pastorales par le biais de différents régimes fonciers qui garantissent la rentabilité des investissements à court ou à long terme est essentiel pour l'amélioration de la productivité de l'élevage en général et de la sécurité alimentaire en particulier. Des droits de propriété clairement définis en matière d'exploitation d'élevage présentent aussi l'occasion d'accroître les revenus des impôts et d'améliorer l'exportation des produits de l'élevage.

Stratégie 1.7 Prestation de services

Dans n'importe quel pays, les éleveurs font l'expérience des niveaux les plus faibles de prestation des services essentielles. Ce problème est lié à la marginalisation politique des éleveurs, des coûts de prestation de services plus élevés pour les régions éloignées et vastes avec une faible population mobile. En général, les indicateurs d'éducation et de la santé pour les zones d'élevage d'Afrique sont parmi les plus faibles partout au monde. Compte tenu des pressions sur les économies pastorales, l'éducation doit être considérée comme une stratégie clé à long terme pour la diversification économique.

Au sein des obstacles plus importants de prestation de services dans les régions d'élevage, il existe un ensemble de barrières spécifiques qui affectent l'accès à la santé et à l'éducation des femmes et des filles. Alors que les indicateurs pour les populations pastorales sont faibles, l'utilisation des établissements de santé et d'éducation par les femmes et les filles est particulièrement faible en raison de multiples problèmes avec le modèle de prestation de services, associée à des facteurs socioculturels et à la discrimination entre les sexes. En outre, compte tenu de la propagation du VIH/SIDA, les éleveurs sont particulièrement exposés à cause des systèmes sanitaires et de communications très faibles dans leurs régions.

Malgré les problèmes de prestation de services dans les zones d'élevage, des succès remarquables ont été réalisés en termes de modèles alternatifs de prestation de service. Dans l'enseignement, ces modèles alternatifs incluent notamment de l'apprentissage à distance et d'autres méthodes de la formation de base; en matière sanitaire, les systèmes de gestion communautaire des cas et des travailleurs sanitaire basés auprès de la communauté ont démontré qu'ils étaient efficaces; en matière des soins vétérinaires de base, le système des travailleurs communautaires de la santé animale peut être utilisé. Dans certains pays, ces approches et d'autres – spécialement adaptés au contexte de l'élevage – ont besoin d'un soutien politique pour qu'ils puissent être utilisées à une plus grande échelle, d'une réglementation et d'un suivi approprié.

Objectif 2

Renforcer la contribution pastorale dans les économies nationales, régionales et à l'échelle du continent.

Objectif 2 du cadre est fondé sur le désir d'améliorer la gouvernance des ressources de l'élevage en vue du succès de la prévention des conflits et de la garantie des droits de propriété des ressources d'élevage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières, le soutien de l'élevage, la mobilité de la production de l'élevage, la transformation et la commercialisation des produits de l'élevage. Par conséquent, les stratégies de l'Objectif 2 peuvent être résumées de façon suivante:

- Renforcer l'accès des éleveurs à leurs pâturages par des réformes adéquates de la politique et de la législation foncière, appuyé par la planification participative de l'utilisation des terres;
- Soutenir le développement supplémentaire des politiques régionales et nationales afin de permettre la mobilité pastorale à l'intérieur et entre les Etats, appuyé par des systèmes adaptés au niveau local de surveillance et de certification des maladies du bétail;
- Se protéger contre les pertes prévisibles du capital bovin par le biais des approches telles que l'amélioration des services vétérinaires et l'institutionnalisation des systèmes fondés sur les risques dans la gestion de la sécheresse;
- Soutenir la commercialisation des produits de l'élevage et des animaux, en insistant sur les

- obstacles politiques et institutionnels qui entravent le succès de la commercialisation;
- Soutenir le développement des services financiers et de crédit en faveur des éleveurs, s'appuyant en particulier sur l'aptitude du secteur privé à octroyer des prêts et des assurances du bétail;
- Reconnaître que les animaux et les plantes dans les zones pastorales sont des aspects cruciaux des ressources génétiques de l'Afrique et, par conséquent, doivent être protégées;
- Soutenir la recherche et la vulgarisation qui répondent aux besoins et aux intérêts des éleveurs, et qui s'appuient sur leurs vastes connaissances indigènes.

Dans ces stratégies, il est également important de reconnaître et d'éviter les stratégies qui ont été largement appliquées dans les zones pastorales avec un succès limité. Ces programmes comprennent: les tentatives d'introduire des races de bétail exotiques qui ne sont pas bien adaptées aux conditions locales dans les zones d'élevage, développement inconvenable de l'eau, en particulier des systèmes qui prévoient des forages en négligeant les mouvements habituels du bétail, les approches fondées sur des infrastructures pour l'amélioration de la commercialisation du bétail, et qui ignorent la politique sous-jacente et les difficultés institutionnelles telles que les lacunes dans la gestion locale des marchés et une fiscalité excessive.

Stratégie 2.1 Gouvernance des parcours pastoraux

Cette stratégie réagit à une menace commune pour l'élevage en Afrique contre l'accès limité aux pâturages traditionnels à cause surtout de l'occupation des terres par des individus qui ne sont pas des éleveurs. La stratégie est essentielle pour garantir l'avenir de l'élevage en Afrique et se rapporte aux stratégies de l'objectif 1, telle que la reconnaissance du rôle de l'élevage et l'engagement envers la mise en place de politiques adéquates avec les éleveurs ainsi que l'admission du rôle des institutions pastorales traditionnelles dans la gestion des ressources naturelles. La référence au *Cadre de référence et d'orientations des politiques foncières en Afrique* de l'UA est essentielle à la stratégie.

La stratégie tient compte du principe 4.1.7 et des progrès réalisés dans le régime foncier en matière d'élevage dans certains pays africains. En outre, la ratification de ces politiques suivie de leurs ajustements appropriés aux réalités locales est recommandée. Il est aussi notoire que dans certains pays, les processus de décentralisation gouvernementale engendrent des occasions qui mènent à des arrangements localement appropriés du régime foncier. Toutefois, la législation nationale doit aussi protéger les grands pâturages libres de bétail contre les entreprises commerciales pour lesquelles les terres pastorales sont signalées aux entreprises privées par le gouvernement central. Cette appropriation est en partie influencée par la fausse impression selon laquelle les grands pâturages de bétail ne sont pas productifs ou qu'ils sont mêmes inutilisés.

La stratégie considère aussi que les éleveurs peuvent ne pas savoir leurs droits dans la constitution et la législation nationale et qu'ainsi, ils ne sont pas toujours assez outillés pour affronter le gouvernement. Ce problème montre la nécessité de renforcer les capacités et la compréhension aussi bien au sein du gouvernement et qu'à celui des communautés des éleveurs. La profession judiciaire doit aussi être pleinement consciente des dispositions législatives qui permettent aux éleveurs d'avoir des exploitations foncières. De manière identique aux autres services, il y'a peu de représentants des professions judiciaires en milieu rural ce qui indique le besoin de plus nombreux auxiliaires-juridiques formés dans le domaine du droit foncier et de l'administration.

Les droits des éleveurs à la propriété devraient être reconnus et garantis par:

- i. La mise en place et la promulgation des lois pour reconnaître l'élevage en tant que système de production et moyens de subsistance avec des spécificités propres;
- ii. Accepter et renforcer les systèmes traditionnels de gestion des ressources;
- iii. Accepter les droits des communautés d'éleveurs d'avoir des ressources adéquates et d'être indemnisés pour toute expropriation.

Stratégie 2.2 Soutien politique de la mobilité intérieure et entre les pays

Stratégie 2.1 ci-dessus insiste sur la sécurité dans l'accès aux zones de pâturages libres pour les éleveurs traditionnels à l'intérieur de pays. Toutefois, la mobilité pastorale exige souvent aussi la circulation à travers des aires agricoles défrichées, les mouvements à travers les frontières administratives internes à l'intérieur d'Etats et les mouvements à travers les frontières nationales. Par conséquent, la stratégie 2.2 est d'appuyer la réforme ou le développement politique qui permette ces types de mobilité. Une telle réforme requiert la vision des larges systèmes frontaliers à l'intérieur desquels les pasteurs se déplacent et exige un dialogue et une participation aussi bien d'acteurs éleveurs que de ceux qui ne le sont pas.

Par allusion à la section 3.3.2, il est incontestable que des progrès notables ont déjà été accomplis dans certaines parties d'Afrique, l'Afrique de l'Ouest en particulier, en termes de mise en place de législation pour permettre la mobilité pastorale. Les expériences incorporent notamment le Certificat International de Transhumance de la CEDEAO alors que dans les systèmes de certification du COMESA pour la circulation du cheptel régional évoluent selon le schéma du statut des maladies animales des Etats membres et de leurs besoins en matière de surveillance des maladies. L'appui est nécessaire pour le développement approfondi, l'application et l'évaluation de ces systèmes existants ou évoluant et tous ces processus requiert le dialogue avec les communautés pastorales, les commerçants et les autres parties intervenantes.

La lutte contre les maladies animales transfrontalières (TAD) est reliée aux aspects du commerce de bétail et de la surveillance des mouvements du cheptel régional est le problème des maladies animales transfrontières (TAD). Dans plusieurs pays, les politiques d'éradication ou de lutte contre les TAD remontent à la période coloniale. Donc elles doivent être mises à jour en utilisant des méthodes d'évaluation plus contemporaines sur l'impact économique de ces maladies et les opportunités de marché, les études épidémiologiques et l'analyse des réponses techniques disponibles, y compris la faisabilité technique et économique

Stratégie 2.3 Protection des actifs de l'élevage pastoral

Les pertes inutiles de l'élevage pastoral sont excessives dans la plupart des régions d'Afrique. Ces pertes ont des suites directes sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des ménages des éleveurs, en particulier les ménages les plus pauvres, et réduise le niveau dans lequel les zones pastorales peuvent approvisionner les marchés nationaux, régionaux ou internationaux avec des animaux. Ainsi, l'arrêt de pertes superflues est associé à la stratégie 2.4 sur la commercialisation du bétail ci-dessous.

La stratégie s'appuie sur deux approches particulières pour endiguer les pertes inutiles de bétail, les deux sont déjà appuyées par les politiques et les directives internationales, régionales ou nationales. La stratégie n'exclut pas d'autres approches pour lutter contre les pertes de bétail.

a) Amélioration des soins vétérinaires élémentaires

Cette stratégie à celle du point 1.7 sur l'amélioration de la prestation de services, mais se concentre spécifiquement sur la nécessité de renforcer les services vétérinaires élémentaires dans de nombreuses zones pastorales. La stratégie reconnaît que de nombreux pays africains ont déjà fait des progrès considérables dans le soutien à d'autres systèmes alternatifs de prestations de la santé animale en faveur des pasteurs, en particulier des systèmes qui relient les travailleurs communautaires de la santé animale à des niveaux plus élevés de vétérinaires auxiliaires et de vétérinaires professionnels. Il y a aussi un soutien accru en faveur du secteur privé pour la prestation de services cliniques dans le respect de la réglementation et sous le contrôle des services vétérinaires nationaux. Toutes ces approches sont appuyées par les normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (Office international des épizooties) et de l'UA/DERA. Certains pays africains ont également amendé leur législation vétérinaire comme méthode d'institutionnaliser et de réglementer les systèmes privés du genre des Prestataires de la Santé Animale au niveau de Communauté des zones pastorales. Il est aujourd'hui nécessaire de soutenir d'avantage ces systèmes pour veiller à une plus large application dans les zones pastorales et au renforcement des liens avec les systèmes nationaux de surveillance des maladies du bétail.

b) La gestion des catastrophes fondée sur le risque

Les principes de gestion de la sécheresse en fonction du risque sont bien connus en Afrique. La sécheresse est une catastrophe à évolution lente et, bien que le moment exact de la sécheresse soit imprévisible, dans une période donnée (par exemple cinq ans) on peut cependant prévoir qu'une sécheresse grave se produira au moins une fois. Par conséquent, la sécheresse est à la fois prévue dans une certaine période, et quand elle survient, cela donne assez de temps pour la détection et la réaction rapide.

Les évaluations des réponses précoces à la sécheresse dans les zones pastorales d'Afrique ont démontré la justification économique de travailler avec les éleveurs pour protéger les actifs principaux du bétail pendant la sécheresse. Il est rare que les pasteurs cherchent à protéger tous les animaux pendant la sécheresse, mais ils se concentrent plutôt sur la protection des animaux reproducteurs adultes en vue d'augmenter au maximum la reprise après-sécheresse. Les interventions précoces fondées sur le marché tel que les déstockages commerciales avec des partenaires du secteur privé, combiné à une alimentation complémentaire des animaux reproducteurs sélectionnés, ont été très efficaces. Ces approches sont appuyées par des directives et des normes internationales pour les projets d'élevage d'urgence, et dans certains pays, des directives nationales de gestion de la sécheresse sont disponibles.

Toutefois, les modes de subsistance fondés sur la gestion du cycle de la sécheresse n'ont pas encore été complètement institutionnalisés dans la majorité des pays africains alors qu'en revanche, l'aide alimentaire est institutionnalisée et donc, devient la réponse ordinaire à la sécheresse. La Stratégie 2.3 inclut la nécessité de rajuster les politiques de gestion des catastrophes vers les approches basées sur les risques, les moyens de subsistance et les réactions rapides dans les zones pastorales plutôt que d'attendre que des crises surviennent pour acheminer l'aide alimentaires.

Stratégie 2.4 Commercialisation de l'élevage pastoral et des produits du bétail

La commercialisation de l'élevage pastoral et des produits du bétail se déroulent à trois niveaux: national, régional (y compris le commerce transfrontalier), et international. Certaines contraintes d'accès au marché peuvent être communes à toutes les trois vastes catégories de marché, tandis que d'autres contraintes sont spécifiques à un type de marché. Par exemple, la taxation excessive est une contrainte commune, alors que les normes internationales et les défis qui y sont liés s'appliquent surtout à l'accès aux marchés internationaux. Chaque genre de marché a aussi des avantages et des inconvénients, avec les marchés de grande valeur en matière du taux de change présentant des risques et des coûts élevés lorsqu'ils sont comparés aux marchés domestiques qui offrent moins de valeur mais aussi moins de risques. Il y a aussi des variations spécifiques en matière de restriction et d'option par rapport au secteur, et de nombreuses contraintes ne sont pas propres au secteur du bétail, par exemple la disponibilité de fret aérien pour le transport de la viande réfrigérée en Afrique. Il s'ensuit que les efforts visant à améliorer la commercialisation de l'élevage et des produits du bétail requièrent une analyse économique et du marché, y compris l'examen comparatif des diverses options du marché. En général, la majorité des analyses des politiques précédentes ont eu tendance à privilégier l'accès aux marchés d'exportations vers Europe qui ont une grande valeur. Bien que cette stratégie ne décourage certainement pas les investissements en faveur des marchés européens, elle souligne néanmoins le besoin d'accorder beaucoup plus d'attention aux marchés africains et de soutenir le commerce régional. La tendance générale d'urbanisation en Afrique indique une croissance du marché intérieur de la viande et du lait ce qui est une occasion importante pour les producteurs pastoraux. Il y a aussi la croissance des marchés dans le Moyen-Orient et en Asie du Sud. Une deuxième stratégie vise la valeur ajoutée et, lorsque cela est économiquement viable, le désir de garder la valeur au niveau local par le biais d'une plus transformation des produits du bétail.

Comme dans d'autres domaines de développement pastoral, il est notoire que certains pays et CER sont déjà en train de renforcer l'appui à la commercialisation du bétail. Par exemple, la mise en place de systèmes de certification pour légaliser le commerce régional et transfrontalier du bétail africain est une importante évolution adaptée aux contextes régionaux.

En plus des besoins généraux d'analyse de marché avec les parties prenantes, il y a les stratégies suivantes:

- i. Développer les chaînes de valeur du bétail, améliorer l'accès aux marchés, réduire les obstacles au commerce du bétail et les barrières non tarifaires, améliorer les systèmes d'information du marché et les mécanismes de financement;
- ii. Soutenir le développement des infrastructures et des communications qui favorisent le commerce du bétail issu des zones pastorales, en insistant sur les réseaux routiers et réseaux de téléphonie mobile;
- iii. Appuyer les analyses économiques sur les possibilités d'échanges commerciales régionales libres pour le bétail et de ses produits ainsi que pour d'autres produits dans les zones pastorales pour produire des bénéfices propres aux pays participants; ceci inclus l'analyse des gains sur les coûts des approches habituels des 'contrôles à la frontière et des impôts' en comparaison avec des arrangements sur le marché des devises et des importations de biens dans les zones de libre-échanges;
- iv. Elaborer une gamme complète de programmes de contrôle régional des TAD en fonction des épidémiologies actuelles, faire l'analyse économique et du marché des écosystèmes transfront-

- aliens pastoraux, avec la participation de toutes les parties concernées;
- v. Coordonner et organiser la représentation africaine au sein des organismes internationaux de normalisation qui sont chargées des normes commerciales dans le domaine de la sécurité alimentaire et du contrôle des maladies.

Stratégie 2.5 Services financiers et d'assurances adaptés aux zones pastorales

De manière similaire à de nombreux autres services, les systèmes bancaires classiques ne sont pas accessibles à la plupart des pasteurs. Les accords de prêts formels sont également basés sur les garanties, définies en partie comme des biens qui peuvent être garantis. Bien que les pasteurs possèdent un important capital financier sous forme de bétail, en général, les systèmes bancaires d'Afrique ne classent pas les animaux comme pouvant être assurés, et, par conséquent, les éleveurs sont exclus du système ordinaire de crédit.

Dans certains pays, il existe des systèmes alternatifs progressifs de crédit conçus par des banques privées ou publiques qui sont adaptés au contexte pastoral. Ces régimes qui bénéficient d'une politique appropriée et d'un soutien réglementaire, se répandent dans les zones pastorales. Leurs deux aspects importants sont les arrangements d'assurance du bétail, ce qui permet ainsi aux éleveurs d'obtenir des prêts, et, les réseaux de téléphone mobile qui permettent, à bon marché, des transactions financières à destination et en provenance de régions éloignées. L'assurance du bétail a également de sérieuses implications dans la gestion de la sécheresse basée sur le risque, en particulier s'il est estimé que les projets pilotes actuellement en cours en Afrique sont opérationnels et économiques.

Stratégie 2.6 Protection des ressources génétiques africaines – les animaux et les plantes pastorales

Il est largement reconnu que «l'amélioration génétique» de l'élevage pastoral en Afrique par le remplacement des races locales ou des croisements avec des races exotiques importées d'Europe, a eu un impact très limité. Ces approches techniques ont sous-estimées la longue évolution et adaptabilité des races africaines, et dans les zones pastorales, les pratiques de reproduction ou de croisement du bétail minutieusement sélectionné par les éleveurs et qui ont accentué les mélanges de caractères tels que la résistance à la sécheresse et la production élevée de lait.

Les ressources génétiques animales et végétales dans les zones pastorales de l'Afrique sont une immense réserve pour le continent et méritent une protection à travers les politiques nationales et régionales. Dans certaines régions, les plantes des terres arides n'ont pas encore été entièrement consignées ou identifiées et, par conséquent, il est nécessaire de soutenir la rédaction d'un inventaire complet des plantes des zones pastorales, y inclus celles qui offrent un grand potentiel économique.

Stratégie 2.7 Recherche et dissémination

Le développement pastoral durable à long-terme exige une bonne maîtrise de la dynamique de plusieurs éléments qui soutiennent le pastoralisme et ici, la recherche a un grand rôle à remplir. À côté du soutien au perfectionnement de l'éducation primaire et secondaire, il est nécessaire de renforcer les institutions d'enseignement supérieur et de recherche dans les régions pastorales d'Afrique. De telles institutions ont besoin d'appui pour mener des recherches sur des sujets poli-

tique, social et des sciences naturelles, de l'échelle allant de l'adaptation locale jusqu'aux tendances d'intégration régionale et mondiale. Les relations entre la recherche et la politique doivent aussi être renforcés, de sorte que la politique réponde à la dynamique des modes de vie pastoraux et ceci au regard des facteurs mondiaux.

Parmi les programmes de recherche qui sont pertinents dans les zones pastorales de l'Afrique l'on note l'évaluation quantitative et le suivi des ressources pastorales, avec l'analyse des facteurs à l'origine de la dégradation des parcours et la limitation de l'accès des pasteurs aux zones de parcours. De même, des analyses économiques approfondies de la production pastorale sont nécessaires, avec des études comparatives sur les différentes options de l'utilisation des terres. Un deuxième domaine général de la recherche est le contrôle régional des TAD, qui s'appuie sur l'analyse des données épidémiologiques, des facteurs économiques et du marché, combiné avec l'évaluation de la faisabilité économique et technique des différentes options de contrôle. Ces deux thèmes de recherche peuvent bénéficier de l'immense connaissance des pasteurs autochtones.

Dans le domaine de la recherche en sciences naturelles il est également nécessaire de mener des recherches qui visent à trouver des réponses aux problèmes et aux intérêts des éleveurs. Les domaines de recherches particuliers doivent être identifiés au niveau local, de manière participative avec les pasteurs, et ainsi, les recherches seront varier selon les régions. Les potentiels programmes de recherche incluent:

- i. Les espèces fourragères résistantes à la sécheresse;
- ii. La conservation et l'amélioration des ressources animales et des ressources génétiques des plantes;
- iii. Le contrôle de l'invasion des mauvaises herbes et l'embroussaillage;
- iv. L'élevage de chameaux et les maladies.

5. APPLICATION DU CADRE STRATÉGIQUE

Il est important de rappeler que les objectifs sous-jacents de l'initiative politique pastorale est de mettre en place un cadre qui pourrait être utilisé dans le processus d'élaboration des politiques pastorales, de la mise en œuvre des politiques pastorales, du suivi et de l'évaluation des progrès réalisés dans ces processus. Les sections suivantes décrivent les éléments essentiels de ces processus.

5.1 Initiation du processus de développement de la politique pastorale

Il est souhaitable que l'élaboration de la politique pastorale soit initiée au niveau du pays par la mise en place d'un comité national de pilotage et d'une solide équipe nationale interdisciplinaires de soutien composés d'experts. Le comité national de pilotage sera chargé de la mission d'offrir des directives et la supervision à chaque étape du processus d'élaboration des politiques nationales de développement pastoral. Il peut inclure des membres représentant les institutions clés du secteur, telles que le ministère chargé de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'eau, de l'administration territoriale, du développement local, la santé, l'éducation, la recherche agricole, les organisations pastorales/associations/conseils, organisation de la société civile, et les partenaires au développement.

L'équipe nationale de soutien constituée d'experts peut être composée d'experts dans les domaines de l'élevage, de la justice, la terre, de la finance / économie, des systèmes de recherche des universités etc., qui ont l'expérience des questions pastorales locales. La principale préoccupation de l'équipe sera d'élaborer la politique nationale et les stratégies pastorales, et le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. La planification du développement de la politique nationale pastorale implique: (i) la définition des objectifs nationaux pour l'élaboration des politiques pastorales, les résultats nécessaires pour atteindre ces objectifs et les plans opérationnels, les cadres institutionnels, le mécanisme de suivi et d'évaluation pour le processus de développement politique et les indicateurs clairement définis ainsi que le calendrier des rapports ; (ii) établir des délais pour l'élaboration des politiques selon des modèles progressifs et itératifs avec des étapes claires auxquelles les parties prenante devront souscrire; (iii) la clarification des rôles, et (iv) la détermination des besoins en ressources humaines et financières. À la suite de la planification, la tâche principale de l'équipe nationale de soutien des experts sera notamment (i) l'identification des principaux problèmes pastoraux au niveau des pays grâce à l'examen de document, à des évaluations locales et à des réunions de consultation publique avec les parties concernées, (ii) l'élaboration de la politique nationale pastorale et (iii) la présentation du projet de politique pastorale dans des réunions de consultation locale et nationale pour approbation avant son adoption par les autorités compétentes.

5.2 Les étapes principales dans l'élaboration des politiques pastorales

Il est important de souligner que l'élaboration des politiques pastorales est un exercice complexe. Il doit être participatif et inclure les étapes fondamentales et interactives suivantes à effectuer:

- La consultation des parties prenantes et l'identification des problèmes importants au secteur pastoral;
- La préparation des documents de travail pour de nouvelles discussions avec les parties prenantes;
- L'évaluation des options institutionnelles et financières/budgétaires;
- La révision, le traitement et l'approbation de la politique nationale pastorale;
- La conception de programmes de mise en œuvre et la rationalisation des responsabilités institutionnelles pour l'exécution;
- L'adoption de la nouvelle révision et/ou l'abrogation de la législation existante relative aux matières pastorales;
- Intensifier la diffusion des informations au public, la formation et le renforcement des capacités pour appuyer la mise en œuvre.

La consultation des parties prenantes sera l'occasion pour informer et sensibiliser les éleveurs sur l'importance de l'élaboration des politiques pastorales qui exigent leur participation active. Il est essentiel que l'engagement politique à l'élaboration de la politique pastorale et la mise en œuvre soient garantis.

5.3 Stratégies pour l'élaboration des politiques pastorales

Les stratégies pour la révision ou l'élaboration de la politique pastorale reflètent plusieurs des stratégies décrites dans l'objectif 1 du cadre d'action.

5.3.1 Clarification des rôles dans l'élaboration des politiques pastorales

L'élaboration d'une politique pastorale durable et l'accès équitable aux ressources pastorales, (notamment les terrains pastoraux et l'eau) au profit des communautés pastorales sont les questions capitales auxquelles toute politique pastorale doit répondre adéquatement. Le premier ingrédient pour l'élaboration réussie des politiques pastorales consiste à reconnaître les intérêts et les rôles de tous les intervenants dans le secteur pastoral. Les parties prenantes ne sont pas limitées aux communautés pastorales et à leurs institutions indigènes, mais elles incluent également le grand public, les organisations de la société civile (OSC) et elles doivent être identifiées et incluses dans le processus de développement pastoral.

5.3.2 Reconnaissance du rôle des institutions autochtones

La reconnaissance de la légitimité et l'amélioration du rôle et du fonctionnement des structures de pouvoir indigènes, les institutions et les régimes de droits sur les ressources pastorales dans les communautés pastorales (les ressources pastorales relatives aux systèmes de résolution des conflits, les accords de paix entre tribus pour permettre la transhumance à travers les frontières des terres tribales) ainsi que la présentation de l'interface nécessaire entre eux et les systèmes de développement et d'administration des ressources pastorales guidés par l'État sont d'importantes conditions préalables pour garantir l'appropriation de la politique pastorale et le succès de sa mise en œuvre. Les questions d'égalité et les garanties de l'accès aux ressources pastorales ainsi que la représentation

dans toutes les structures chargées du développement et de l'administration des ressources doivent être résolues. Ceci est d'une importance primordiale pour l'équilibre des sexes, car de nombreuses structures de pouvoir dans les communautés pastorales autochtones ne permettent pas ou permettent limitent la participation des femmes dans la gestion des questions relatives à l'accès aux ressources pastorales. En outre, l'autonomisation des institutions décentralisées chargées de l'administration des ressources pastorales devrait être accentuée dans l'élaboration des politiques pastorales.

5.3.3 Consultation avec les communautés pastorales et engagement avec les organisations de la société civile

Des préparations adéquates doivent être faites pour avoir une consultation avisée avec les communautés pastorales et leurs organisations sur les principales questions à traiter dans la politique pastorale. Toutes les catégories d'acteurs pastoraux, en particulier les femmes et les jeunes, devraient être impliquées et une attention devrait être attachée sur la prépondérance d'institution établie et de groupes d'intérêt, il faudrait éliminer les tendances d'intimidation à l'égard des éleveurs pendant les réunions de consultation.

Un engagement profond envers les OSC sera nécessaire à l'élaboration des politiques pastorales, car ces organisations peuvent fournir des moyens de compensation nécessaires sur le processus décisionnel du gouvernement au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques pastorales. Des possibilités effectives de rétroaction et d'un processus itératif avec les OSC et d'autres groupes d'intérêts spéciaux devraient être autorisées dans le processus de consultation. Un engagement profond avec ces groupes est de nature à enrichir les débats et à faciliter l'acceptation du public et l'appropriation de la politique pastorale. Lorsque l'examen parlementaire et l'approbation est nécessaire pour valider ou légitimer les résultats du processus de développement politique, l'idéal serait de donner à ces groupes et à d'autres la possibilité d'offrir une contribution supplémentaire.

5.3.4 Importance des mesures législatives, institutionnelles et opérationnelles dans l'élaboration des politiques pastorales

Les fonctionnaires et les experts impliqués dans l'élaboration des politiques pastorales doivent savoir que cet exercice exige de grandes mesures législatives, institutionnelles et opérationnelles pour atteindre la décentralisation, la transparence, l'efficacité et la rentabilité dans la prestation des services pastoraux. Ainsi, l'examen et la restructuration actuelle des cadres institutionnels, la mise en place d'arrangements institutionnels absolument nouveaux aux niveaux local, national, régional, continental et international peut être nécessaire. Les institutions publiques ou de l'État du secteur pastoral pourraient être restructurées pour résoudre les problèmes tels que l'accès dispersé et limité aux archives, les mauvais systèmes de communication interne, les procédures d'exploitation obsolète qui se chevauchent, les mandats contradictoires et obscurs, la duplication des efforts et des responsabilités ainsi que le gaspillage des ressources.

5.3.5 Garantir la disponibilité des ressources financières et humaines

Le développement des politiques pastorales sur le continent devrait tenir compte des évaluations complètes du coût financier et économique, et par conséquent garantir la mobilisation et l'allocation de ressources adéquates pour l'élaboration des politiques. En outre, les politiques pastorales doivent être conçues, promulguées et même lancées avec un souci réel pour les ressources humaines et

d'autres besoins logistiques nécessaires pour mener à bien le processus. Dans le cas où les lois existantes et les mécanismes de mise en œuvre doivent être remplacés par de nouvelles politiques, de nouvelles dispositions devraient être mises en place pour gérer la transition. De même, des dispositions transitoires et des préparations telles que le renforcement des capacités du personnel et la formation, la sensibilisation/l'information du public et la communication, doivent toujours être considérés dans le processus d'élaboration des politiques. Ce sont des questions importantes à aborder dans l'élaboration des politiques pastorales.

5.3.6 Plan de communication pour l'élaboration des politiques pastorales

L'élaboration des politiques pastorales exigera une communication efficace et robuste par des voies variées, y compris les journaux, les messages télévisés, les émissions radio et les bulletins. Une communication efficace doit être exhaustive et transversale. Cela exige le développement d'une stratégie cohérente qui tienne compte du processus de l'évolution politique dans son ensemble. L'un des importants objectifs de la communication vise à obtenir les contributions des parties prenantes et à recevoir les réactions à l'étape du lancement de l'élaboration des politiques pastorales et pendant la phase de mise en place. Cela exige l'éducation du public et l'organisation de campagnes de sensibilisation.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aujourd'hui considérées comme étant la force motrice de la société de l'information mondiale et des économies basées sur la connaissance. Par conséquent, les TIC devraient jouer un rôle important dans:

- i. L'élaboration des politiques pastorales;
- ii. Les progrès de mise en œuvre de la politique et le suivi de l'impact;
- iii. La diffusion et la vulgarisation de l'information politique.

L'utilisation appropriée des TIC peut améliorer la sensibilisation des communautés pastorales et le partage des informations sur leurs droits, et elle peut renforcer leur participation à l'élaboration des politiques.

5.4 Mise en œuvre des politiques pastorales

Ce cadre politique reconnaît que les stratégies de mise en œuvre des politiques et des modalités requièrent plus d'un débat et le consensus autour des questions politiques et des problèmes abordés auparavant dans ce document. En général, les points essentiels de la mise en œuvre des politiques pastorales s'annoncent comme suit:

- Adaptation par les pays de la mise en œuvre des politiques pastorales aux conditions spécifiques biophysiques, socioculturelles et socio-économiques qui prévalent dans ces pays;
- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation devraient être institutionnalisées dans une infrastructure appropriée pour la mise en œuvre et une échéance précise qui indique les étapes importantes;
- Mise en place de systèmes adéquats de suivi des progrès et de l'impact qui comporte des indicateurs clairement définis, base de données efficaces, et un système d'information politique;
- Institutionnaliser les départements chargés des questions pastorales au sein des ministères concernés; et

Veiller à ce que la mise en œuvre des politiques, le suivi et l'évaluation soient participatif.

5.5 Le suivi des progrès dans l'élaboration des politiques pastorales et leur mise en œuvre

5.5.1 La portée et la valeur du suivi

Le suivi efficace de l'élaboration des politiques pastorales et la mise en œuvre est un processus complexe et important. Son objectif majeur est de permettre aux gouvernements d'effectuer un certain nombre de fonctions, à savoir:

- i. Faire en temps voulu des réajustements aux processus politiques;
- ii. Prendre des mesures appropriées pour assurer l'efficacité et l'efficience des politiques pastorales;
- iii. Tirer les leçons des succès et des échecs passés;
- iv. Diffuser les bonnes pratiques locales pour leur utilisation au niveau national, régional et continental;
- v. Améliorer la qualité des connaissances et renforcer les capacités pour le suivi ultérieur et l'évaluation;
- vi. Garantir, consolider la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes et des partenaires au développement;
- vii. Permettre au gouvernement de gérer de manière organisée et systématique les problèmes émergents et d'autres incidents qui surviennent dans le secteur pastoral.

5.5.2 Caractéristiques d'un bon système de suivi

Établir un bon système de suivi de l'exécution politique exige les mesures suivantes:

- i. Définir très clairement les progrès, l'impact des indicateurs et des repères par rapport aux paramètres en tenant compte des objectifs politiques, des attentes des bénéficiaires et de la viabilité de la politique pastorale et de la disponibilité des ressources;
- ii. Déterminer les délais et la fréquence de la collecte des données et de présentation des rapports;
- iii. Mettre en place un réseau de bases de données aux niveaux local, national, régional et continental; planifier la fréquence de collecte pour la base de données;
- iv. Planifier pour la combinaison de systèmes de suivi interne et externe.

Les bonnes caractéristiques de dépistage incluent également une méthodologie appropriée, des infrastructures et l'équipement pour la collecte et le traitement des données ainsi que la diffusion de l'information politique. Les effets directs et indirects de la politique devraient être envisagés. Le suivi devrait être transparent et participatif, et la transparence et la bonne gouvernance devraient prévaloir. Le renforcement des capacités du personnel en charge de progrès politique et le suivi d'impact doivent être effectués au cours de la phase de lancement de la mise en œuvre des politiques.

5.5.3 Conception du système/mécanisme de suivi

Dans l'élaboration de la mise en œuvre des systèmes/mécanisme de suivi des politiques pastorales, le comité national de pilotage et l'équipe de soutien d'experts peuvent trouver de l'inspiration des systèmes existants de dépistage, ce qui peut avoir l'avantage de relier les données techniques et financières sur les progrès de mise en œuvre et de l'impact du projet.

5.5.4 Etablir des partenariats pour le suivi

Le suivi et l'évaluation des effets de la politique pastorale sur les moyens de subsistance, les droits garantis des peuples de pasteurs, la croissance économique et l'utilisation durable des ressources pastorales exigent la collaboration active des différentes institutions qui jouent des rôles distinctifs mais complémentaires. Au niveau des pays, selon les contextes institutionnels, les ministères concernés (tels que ceux en charge du développement territorial, l'agriculture, les forêts, le développement urbain et la recherche scientifique) peuvent, en dehors du ministère en charge des questions pastorales, apporter une contribution significative à la poursuite du processus. En outre les bureaux nationaux de statistiques, ainsi que les universités, les OSC et les centres d'excellence pourraient / devraient être impliqués dans la collecte et le traitement de l'information politique pastorale. Aux niveaux régional et continental, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des outils et des mécanismes susceptibles de faciliter le partage d'expériences dans le suivi participatif pastoral et des systèmes liés à l'évaluation. Ces outils et leurs mécanismes devraient être basés sur des preuves fournies par des observatoires spécialisés sur les questions de politique pastorale. Cela signifie la mise en place d'un réseau d'institutions compétentes prêtes à collaborer dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques pastorales. Le réseautage est donc crucial dans ce cas. Un autre outil utile est de collecter et traiter des données géo-spatiales sur les questions pastorales physiques et les transformer en cartes thématiques offrant des possibilités de mise à jour des informations visuelles pastorales aussi souvent que possible.

5.5.5 Echange d'information, collecte des commentaires et documentation

Comme indiqué antérieurement, la diffusion d'informations de suivi exige un plan de communication solide incluant différentes voies de communication (journaux, messages télévisés, émissions de radio et de bulletins). Compte tenu de sa dimension itérative, un bon système pour le suivi de l'élaboration des politiques pastorales et la mise en œuvre doit avoir des liens solides avec les processus de décision à divers niveaux, les décideurs compétents doivent être régulièrement informés sur les progrès et l'impact de la mise en œuvre des politiques pastorales. Cela doit apparaître distinctement dans le suivi pastoral et le modèle conceptuel d'évaluation. Il devrait y avoir des rétroactions régulières et systématiques sur les réussites, les échecs et les blocages institutionnels. Les rétroactions devraient être systématiquement documentés et diffusés à tous les intervenants. Pour les grands groupes et les séminaires il existe des moyens appropriés de communication alors que les rapports comportant des recommandations précises sont préférables pour les décideurs et les tables rondes intersectorielles qui pourraient aussi être utilisées pour partager les commentaires.

6. CONCLUSION

La gestion durable des ressources pastorales, l'accès équitable et sécurisé aux ressources pastorales, la paix et la sécurité sont les questions principales de ce cadre politique pastorale. Ainsi, il est nécessaire que ces questions soient traitées par le biais d'une politique globale pastorale, qui lui confère tous les avantages politiques, sociaux, économiques et environnementaux pour les communautés pastorales. Bien que des efforts considérables avec des résultats positifs sont en cours dans toute l'Afrique, beaucoup reste encore à faire. Il y faut des engagements de chaque pays et la coopération aux niveaux régional et continental. Le Cadre énoncé dans le présent document vise à fournir un ensemble de processus itératif nécessitant identification des défis contextuels face à des spécificités nationales des secteurs pastoraux et associés et des économies au début de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes pastoraux. Les questions de genre et de mobilisation participative et l'engagement continu de tous les intervenants dans les secteurs pastoraux et liés à tous les stades de la mise en œuvre d'élaboration de politiques et de l'examen ont été traités comme des éléments essentiels de ces processus.

Une importante valeur supplémentaire du **Cadre Stratégique pour le pastoralisme en Afrique** n'est pas simplement l'amélioration des conditions de vie et de travail des communautés pastorales en Afrique, mais le renforcement et la consolidation de la paix, la sécurité et la démocratie. L'Union africaine s'attend à ce que ses États membres qui sont en cours ou envisagent l'ouverture, l'examen, de révision ou le développement général et la mise en œuvre de tout ou partie des politiques visant à s'assurer de ce que leurs systèmes pastoraux soient pleinement intégrés dans les processus de développement nationaux, que ces Etats trouvent en ce document un guide utile.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, ETHIOPIE P.O. Box 3243

Téléphone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844 Site web: www.au.int

© Union Africaine 2013

Création graphique + mise en page Flame Design (www.flamedesign.co.za)

Impression Propress (www.propress.nl)

Publié avec l'appui du CTA (www.cta.int)